

# L'action de l'Etat dans le Val-de-Marne



2009



# SOMMAIRE

Modernisation des services de l'Etat	p. 1 à 4
Cohésion sociale	p. 5 à 7
Logement social	p. 8 à 12
Solidarité	p.13 à 15
Immigration – Intégration	p.16 à 17
Santé	p.18 à 20
Education	p.21 à 22
Culture	p.23 à 24
Lutte contre la délinquance	p.25 à 28
Protection des personnes et des biens	p.29 à 32
Plan de relance	p.33 à 34
Aménagement et développement économique	p.35 à 37
Emploi	p.38 à 40
Déplacements - Transports	p.41 à 42
Développement durable et environnement	p.43 à 47

# MODERNISATION DES SERVICES DE L'ETAT

## La Réforme de l'administration territoriale de l'Etat

(RéATE)



La circulaire du Premier Ministre du 27 juillet 2009 a précisé les dispositions de l'organisation territoriale de l'Etat pour la région Ile-de-France et notamment pour les départements de la petite couronne, autour des préfectures de région et de département.

**Au niveau régional, trois directions interdépartementales ont été créées :**

- la **DRIHL** (direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement),
- la **DRIEA** (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement),
- la **DRIEE** (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie).

**Au niveau départemental, le Val-de-Marne disposera :**

**de deux DDI (directions départementales interministérielles)**

- la **DDCS** (direction départementale de la cohésion sociale) issue de la fusion de la DDJS, d'une partie du pôle d'action sociale de la DDASS et d'une partie de l'effectif politique de la ville de la préfecture, enfin de la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité,

- la **DDPP** (direction départementale de la protection des populations) issue de la fusion de la DDSV et de l'UDCCRF,

**des UT (unités territoriales) correspondant aux directions régionales :**

- l'**UT DRIHL**

- l'**UT DRIEA**

- l'**UT DRIEE**,

- l'**UT DIRECCTE** (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi),

- l'**UT de la DRAC** (direction régionale des affaires culturelles),

**de la délégation départementale de l'ARS** (agence régionale de santé).

**La création effective des directions a été fixée au 30 juin 2010** pour les deux niveaux d'organisation territoriale (et est intervenue au 1<sup>er</sup> avril pour la DD-ARS).

La réflexion qui a été conduite dans chacun des services a été l'occasion pour l'Etat de regrouper des missions dans une logique de cohérence, de simplification, de lisibilité mais aussi de réorganiser les processus de travail. Cette réflexion s'est construite dans le cadre d'un dialogue social soutenu et de qualité.

**En parallèle de cette démarche, l'Etat s'est réorganisé sur le plan immobilier.** Le schéma pluri annuel de stratégie immobilière qu'il a mis en œuvre s'est poursuivi pour rationaliser ses implantations immobilières.

**Le Val-de-Marne disposera de trois pôles :**



Le futur pôle des UT

**L'ensemble des structures d'accueil des services se trouvera localisé sur Créteil ou dans un proche rayon :**

- le pôle préfecture et sous préfectures,

-le pôle des unités territoriales DRIHL, DRIEA, DRIEE dans les locaux de l'actuelle DDE,

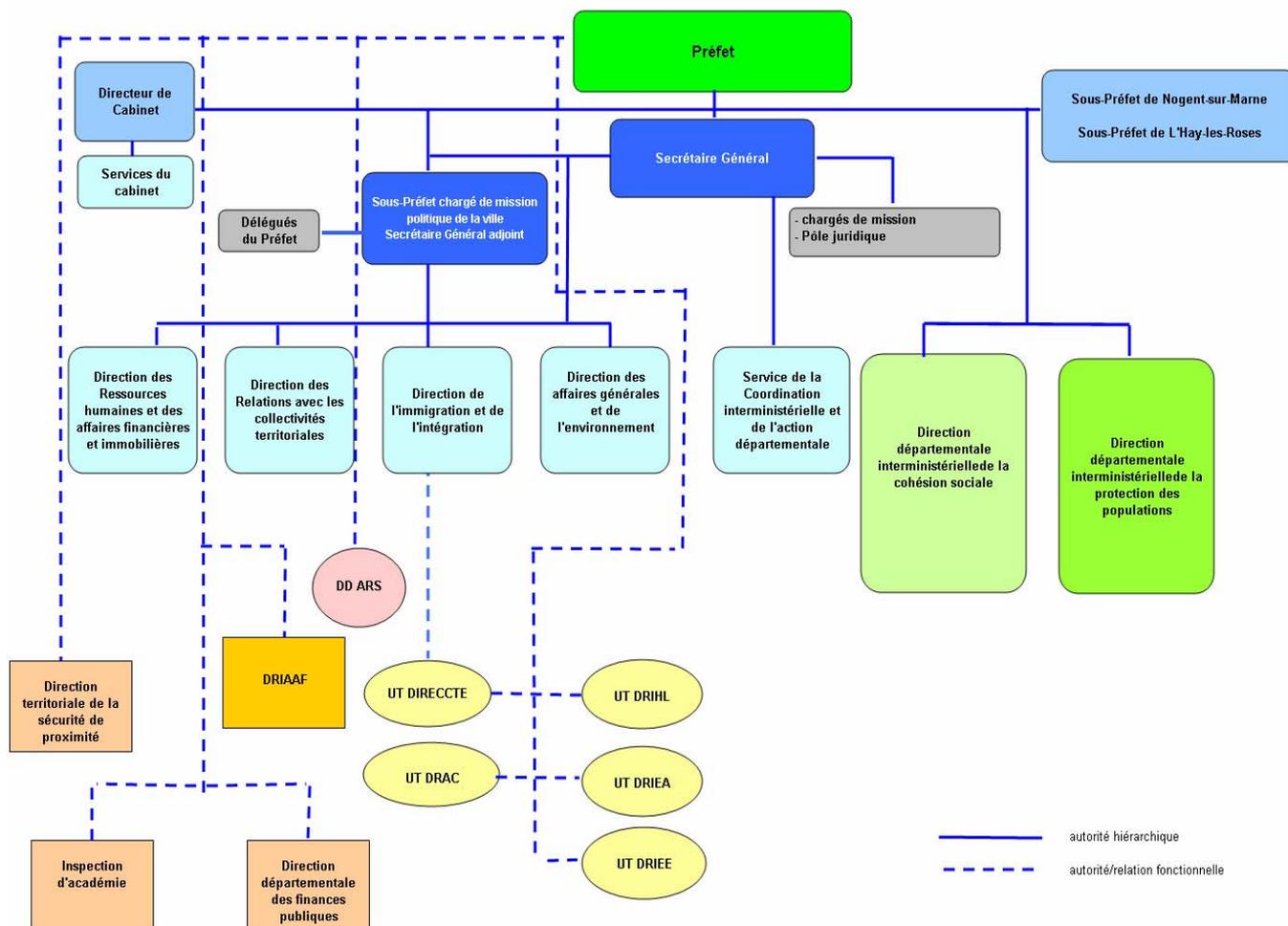
- le pôle des DDI :

la DDPP dans les locaux de la CCRF et sur le site de la DSV de Rungis,

la DDCS dans un immeuble nouveau à proximité des UT.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre du Grenelle Environnement et du Plan de Relance, la DDE a entrepris un vaste programme de diagnostics énergétiques du patrimoine immobilier de l'Etat dans le Val de Marne. Cette action exemplaire porte sur plus de 100 bâtiments dont la préfecture, les sous-préfectures, le bâtiment de la DDE, le rectorat de Créteil, l'hôtel des Finances, l'ensemble du patrimoine de la police nationale, etc. Ces diagnostics vont permettre de programmer des travaux de mise à niveau énergétique et de réduire de façon importante la consommation d'énergie des bâtiments de l'Etat.

### Organigramme départemental



## La poursuite des réformes de modernisation

### Le Système d'immatriculation des véhicules



La première phase du SIV a été mise en place le 15 avril 2009 pour les véhicules neufs. Le dispositif a été étendu à tous les véhicules le 15 octobre 2009.

La grande nouveauté de cette application réside dans le fait que la Préfecture ne délivre plus de titres « cartes grises » mais un certificat provisoire d'immatriculation, la carte grise définitive étant éditée par l'imprimerie nationale et envoyée à l'utilisateur par lettre suivie.

Cette application a ouvert aux professionnels de l'automobile, dès le 15 avril 2009 pour les véhicules neufs, la possibilité d'accéder directement au SIV après avoir demandé leur agrément à la Préfecture (**297 professionnels étaient agréés par la préfecture au 31/12/2009, 324 le sont au 1<sup>er</sup> juin 2010**). Depuis le 15 octobre 2009 les professionnels ont également la possibilité de délivrer les Certificats Provisoire d'Immatriculation pour les véhicules d'occasion.

**En 2009 :**

**Véhicules neufs :** 47 728 immatriculations dont 32 334 par les professionnels

**Véhicules d'occasion :** du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 15 octobre 2009 61 690 cartes grises ont été délivrées à l'aide de l'ancien système FNI.

28 848 certificats provisoires d'immatriculation ont été établis depuis le 15 octobre 2009 avec la nouvelle application nationale SIV par les guichets de la Préfecture ; les professionnels quant à eux en ont délivré 4 041.

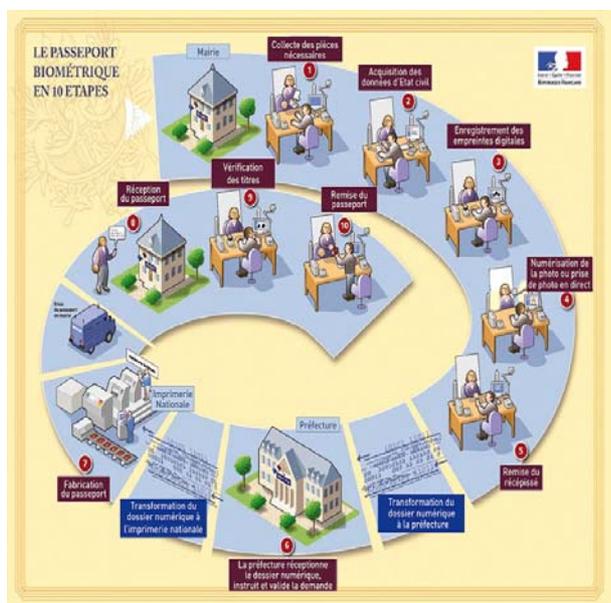
**Depuis janvier 2010 :**

**Véhicules neufs :** 631 certificats provisoires d'immatriculation établis par les guichets de la Préfecture et 19 781 par les professionnels.

**Véhicules d'occasion :** 26 310 certificats provisoires d'immatriculation établis par les guichets de la Préfecture et 9 521 par les professionnels.



## le passeport biométrique



Dans le respect de son engagement de déployer le 1<sup>er</sup> passeport commun à tous les états européens au 28/06/2009 ( règlement n° 2252-2004 du 13/12/2004 du Conseil Européen ) l'Etat français a mis en œuvre le déploiement du dispositif Titres Electroniques Sécurisés ( TES ) qui s'est traduit, dans le département du Val-de-Marne par le passage du passeport électronique au passeport biométrique, le 11 mai 2009. Le passeport biométrique ne diffère pas extérieurement de l'actuel passeport électronique : la différence essentielle est que la puce électronique qu'il comporte contient des éléments de biométrie, la photo du titulaire et deux de ses empreintes digitales.

Le dispositif technique, mis en place et géré par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, est entièrement dématérialisé et déterritorialisé.

31 communes val-de-marnaises sont équipées en stations de recueil de données.

Du 11 Mai au 31 Décembre 2009, 34 200 passeports biométriques ont ainsi été délivrés dans le Val-de-Marne. Au 31 mai 2010, le nombre de passeports délivrés est déjà de 34 408.

## La poursuite de la mise en place du guichet fiscal unifié au bénéfice des usagers, objectif majeur de la réforme de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Quel que soit le service auquel les contribuables s'adressent, ils obtiennent des réponses à leurs demandes, qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement des impôts.

Après la mise en place de la DGFIP au printemps 2008, dans le cadre de la réforme de l'Etat, la **Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne (DDFIP) a été installée le 21 décembre 2009.**



Pour les usagers qui ne dépendent pas d'un service des impôts des particuliers (SIP), le guichet fiscal unifié prend la forme d'un accueil fiscal de proximité dans les trésoreries et les centres des Impôts qui ne forment pas encore un SIP.

Dans le département du Val-de-Marne, la création des services des impôts des particuliers, qui s'étale sur 3 ans, a concerné en 2009, 7 sites sur les 13. Ont ainsi été créés, les SIP de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Vitry-sur-Seine, Boissy-Saint-Léger et de Villejuif.

Les SIP de Charenton-le-Pont, Créteil, L'Hay-les-Roses, Vincennes, Champigny-sur-Marne et de Saint-Maur-des-Fossés verront le jour en 2010/2011.

### ***L'offre de service élargie à destination des collectivités locales***

Rendue possible grâce à la fusion, une offre de service enrichie a été présentée aux élus dans le cadre d'un comité fiscal et financier présidé par le Préfet le 16 juin 2009 et lors de visites des comptables à leurs élus. Elle vise notamment à faciliter la préparation des budgets en début d'année par une information adéquate en matière de fiscalité directe locale, à améliorer la sécurité juridique des collectivités territoriales pour leurs obligations fiscales, mais aussi à développer la dématérialisation des documents et des échanges.

Grâce à la création d'un service unifié de fiscalité directe locale au sein de la Direction Départementale des Finances publiques du Val-de-Marne, les collectivités se trouvent dotées d'un interlocuteur fiscal unique qui les accompagnera notamment dans la réforme fiscale consécutive à la suppression en 2010 de la taxe professionnelle.



### ***Le déploiement de CHORUS***

La DDFIP a engagé le 1<sup>er</sup> juillet 2009 le déploiement de « Chorus », nouveau système d'information budgétaire et comptable de l'Etat. Le démarrage s'est effectué avec 3 programmes de dépenses du ministère de l'Education nationale.

Au cours du second semestre 2009, le service a traité près de 8.000 demandes de paiement pour un montant de 22 millions d'euros, chiffres qui ont démontré la fiabilité du nouvel outil.

Ce bilan positif a permis de poursuivre cette dynamique au 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec le transfert sous CHORUS de 5 programmes du ministère de la Défense, 5 autres programmes des ministères de l'Education et de l'Enseignement supérieur, 3 du ministère de la Justice, 5 du ministère de l'Ecologie, 3 du ministère des Finances et du Budget ainsi que le programme administration territoriale du ministère de l'Intérieur.

Le déploiement total de l'application et son extension à la totalité du budget de l'Etat devraient s'achever le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### ***La déclinaison de la politique immobilière d'Etat***

Le service des domaines de la DDFIP du Val-de-Marne a procédé à sept cessions de biens immobiliers de l'Etat dans le département au titre de l'année 2009. Deux opérations importantes traduisent le caractère volontariste de la politique immobilière, il s'agit de la cession du site de l'INRETS à ARCUEIL et des terrains de l'Education Nationale à GENTILLY en vue de la construction de logements, dont une partie à caractère social, de l'édification de locaux d'activité et de parcs de verdure.

***La simplification et l'accélération du dédouanement*** : la douane se donne pour objectif de simplifier et d'accroître les services offerts aux entreprises en matière de dédouanement afin de faciliter et soutenir leurs activités à l'international. Les procédures se dématérialisent avec la téléprocédure DELTA (dédouanement en ligne par traitement automatisé). Ainsi, les opérateurs peuvent dédouaner par le biais d'internet même en dehors des heures d'ouverture du bureau de douane. Des conventions sont signées avec des opérateurs afin de simplifier leurs démarches et de permettre de dédouaner dans un lieu unique. Actuellement, 44 opérateurs du Val-de-Marne ont obtenu des procédures simplifiées pour leurs activités.



***La dématérialisation des procédures fiscales*** : la dématérialisation des procédures et la création de téléservices permettent d'améliorer la qualité du service fiscal douanier et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Par exemple, les opérateurs peuvent déclarer la mise à la consommation de leurs produits par le biais du site pro.douane ou encore dans le courant de l'année 2010, déclarer leurs prestations de services par le biais de l'application « déclaration européenne de services ».

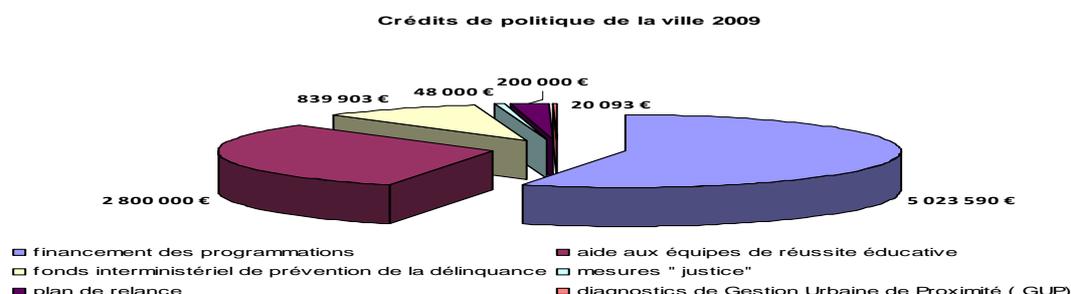
# COHESION SOCIALE

## Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Ce programme d'actions partenariales est mis en œuvre dans les zones sensibles et les quartiers en difficulté pour réduire les inégalités sociales et les écarts de développement. **Le Val-de-Marne compte 16 CUCS dont 4 intercommunaux. Ils concernent 28 communes et 79 quartiers.**

Initialement signés pour la période 2007-2009, les CUCS ont été prorogés d'une année afin de pouvoir mener un travail d'évaluation et de redéfinition de la géographie prioritaire.

En 2009, une enveloppe globale de **8 931 586 € ( soit +14,04% par rapport à 2008 )** a été mobilisée au titre de la politique de la ville pour des actions en faveur de la revitalisation économique, de l'insertion et de l'emploi, de la prévention de la délinquance, de la sécurité, de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes, de la réussite éducative et de l'accompagnement scolaire, du soutien à la parentalité, de la santé, de la gestion urbaine de proximité, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations ou encore du développement social et culturel.



### Ventilation des crédits de programmation par CUCS

CUCS 2009 (€)	Dotation
CA Val-de-Bièvre	543 274
CA Plaine centrale et Bonneuil-sur-Marne	649 950
Maisons-Alfort	69 500
Champigny-sur-Marne	478 750
Orly / Choisy / VLR	323 300
Fontenay-sous-Bois	132 624
Ivry / Vitry	608 323
Valenton	207 400
Villeneuve-Saint-Georges	163 500
Villiers-sur-Marne	237 000
Thiais	45 000
Boissy-Saint-Léger	45 000
Sucy-en-Brie	33 000
Joinville-le-Pont	33 000
Chennevières-sur-Marne	3 600
Chevilly-Larue	38 000
Actions départementales	1 412 369
<b>TOTAL</b>	<b>5 023 590</b>

# La réussite éducative

Ce programme concerne 14 communes : Créteil, L'Haÿ-les-Roses, Villeneuve-Saint-Georges, Bonneuil-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Orly, Choisy-le-Roi, Limeil-Brévannes, Champsigny-sur-Marne, Alfortville, Villiers-sur-Marne, Valenton, Villeneuve-le-Roi et Vitry-sur-Seine. Financé par les crédits de la politique de la ville à hauteur de 70% en moyenne et par les communes concernées, il met en place des actions dédiées aux enfants de 2 à 16 ans et aux familles les plus fragilisées qui habitent en ZUS. Les équipes de réussite éducative créent une démarche d'accompagnement globale qui a vocation à agir sur l'ensemble des difficultés sociales, sanitaires, culturelles et éducatives auxquelles sont confrontées les familles.

L'accompagnement s'exerce sous la forme d'un « parcours personnalisé » et se traduit par des actions très diverses : clubs de lecture, accompagnement à la scolarité, ateliers d'expression, éveil à la citoyenneté, cafés des parents, accompagnement vers des structures de soins, ethno-psychologie, accompagnement au premier départ en vacances...

De manière générale, les enseignants constatent une amélioration du comportement et des résultats scolaires des enfants, et les travailleurs sociaux une amélioration de la situation sociale de la famille.

En 2009, 2,8 millions d'euros de crédits de la politique de la ville ont été alloués aux caisses des écoles ou aux CCAS qui gèrent ce dispositif. Depuis 2005, ce sont plus de 8,2 millions d'euros qui ont été consacrés à la réussite éducative dans le cadre de conventions pluriannuelles.

## Réussite Educative

CA Val-de-Bièvre	228 125
CA Plaine centrale et Bonneuil-sur-Marne	826 392
Champsigny-sur-Marne	435 017
Orly / Choisy / VLR	619 731
Fontenay-sous-Bois	207 791
Ivry / Vitry	201 233
Valenton	110 000
Villeneuve-Saint-Georges	171 711
<b>TOTAL</b>	<b>2 800 000</b>

## La Dynamique "Espoir Banlieues"

Initiée en février 2008, la dynamique « Espoir Banlieues » se concrétise par des plans d'actions triennaux établis par chaque ministère. 10 quartiers sont concernés : Champsigny-sur-Marne (Cité Jardins/ Les Boullereaux, Le Bois l'Abbé, Les Mordacs), Créteil (Planètes/Bleuets/Bordières, Hauts du Mont Mesly, Palais/ Sablières), Orly-Choisy-le-Roi (Les Navigateurs), Villiers-sur-Marne (Les Hautes Noues), Vitry-sur-Seine (Grand Ensemble Est/Ouest) et Villeneuve-Saint-Georges (Le Plateau). Les principales mesures engagées dans le département sont les suivantes :

- **Le contrat d'autonomie** : l'opérateur INGEUS, dédié à l'accompagnement des jeunes des quartiers les plus en difficulté, a ouvert **2 sites** en 2008 : **Créteil et Vitry-sur-Seine**. En 2009, **421 jeunes** du Val-de-Marne ont bénéficié de ce « coaching ». Ce dispositif prévoit l'accompagnement de 1200 jeunes sur trois ans. Environ 25% des jeunes trouvent une solution d'insertion à la sortie du dispositif.
- **La création d'une Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C)** : depuis juin 2008, la Préfecture et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris- Val-de-Marne ont conduit une étude de préfiguration pour la création de la première E2C du département.



photo CCIP

**Un premier site a été ouvert en mars 2010 à Orly pour l'accueil de 120 jeunes. 45 élèves ( 3 groupes de 15 ) ont d'ores et déjà été accueillis.** L'école s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans sans diplôme ni qualification et leur permet d'obtenir les pré-requis pour intégrer une formation qualifiante ou un emploi. Ils sont rémunérés comme des stagiaires de la formation professionnelle.

Un certain nombre d'entreprises ( ADP, Air France Industries, BRED, RATP, SAMADA ) et une association (ADOR) ont déjà adhéré au projet pour accueillir des stagiaires. Hormis les chambres consulaires, 5 villes sont membres fondateurs : Orly, Nogent-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Fontenay-sous-Bois et Ablon-sur-Seine.

Le projet est soutenu par l'Etat, le Conseil Régional, le Fonds Social Européen (FSE). A partir de 2010, une aide au démarrage d'un montant de 100 000 € sur 3 ans sera allouée sur des crédits de la politique de la ville. Budget total du projet : 1,8 millions d'euros. Un 2<sup>ème</sup> site pourrait être ouvert d'ici 2011.

## RSA : le revenu de solidarité active



**Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009** en France métropolitaine, il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et à certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Le Département a mis en place cette nouvelle prestation avec l'appui, notamment, de l'Etat, de la CAF, de Pôle Emploi.

En Val de Marne, la CAF est le seul opérateur intervenant dans le paiement du RSA, le premier versement est intervenu le 6 juillet 2009.

Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale.

Nombre de bénéficiaires du RSA au 31/12/2009 : **38 894**

Dont :

- ✓ RSA socle seul (pas de revenus d'activités) : **29 052**
- ✓ RSA activité seul (faibles revenus d'activités et ensemble de ressources supérieur au montant forfaitaire) : **6 505**
- ✓ RSA socle et activité (faibles revenus d'activité mais ensemble de ressources inférieur au montant forfaitaire) : **3 337**

**Le versement du RSA s'accompagne de mesures d'orientation et d'accompagnement** prévues par une convention d'orientation passée entre l'Etat, le Département, Pôle Emploi, la CAF, la MSA et les CCAS. Cette convention doit également organiser la répartition des crédits de **l'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi (APRE) attribués par l'Etat.**

L'APRE est une aide non obligatoire et ponctuelle qui peut être attribuée aux bénéficiaires du RSA relevant de l'obligation d'insertion. Elle a pour objet de prendre en charge tout ou partie des coûts exposés par une personne qui débute ou reprend une activité professionnelle. Il s'agit des dépenses liées plus particulièrement au transport, à l'hébergement, au logement, à la garde d'enfant et à la formation dans certains cas. Elle doit permettre à son bénéficiaire de lui faciliter un retour rapide à l'emploi.

Une convention simplifiée a été signée le 22 octobre 2009 pour mise en œuvre de l'APRE qui sera versée par la CAF du Val de Marne.

L'enveloppe d'environ **1 400 000 €** d'aide attribuée pour le Val de Marne en 2009 (les crédits non utilisés en 2009 ont été reportés sur 2010) a été utilisée comme suit :

- ✓ Nombre d'accords donnés: **36**
- ✓ Nombre de dossiers refusés : **6**
- ✓ Montant des aides accordées : **30 624 €**

Pour le premier trimestre 2010 le montant des aides octroyées est de 110 000 € pour 123 demandes déposées.

# LOGEMENT SOCIAL

En 2009, l'État a financé 3581 logements locatifs sociaux dans le Val-de-Marne, dépassant l'objectif départemental de 3400 logements (incluant le plan de relance). **2009 constitue l'année record sur la décennie** de financement de logements PLUS et PLAI, destinés aux catégories de ménages les plus modestes, après cinq années consécutives de hausse (1880 logements répartis en 799 PLAI et 1081 PLUS).

Données	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Somme - PLAI	92	178	187	54	276	402	678	478	688	799
Somme - PLUS	1037	1288	1401	1448	851	1003	1000	862	1060	1081
Somme - PLS	301	316	368	423	549	463	531	1648	1966	1701
<b>Total</b>	<b>1430</b>	<b>1782</b>	<b>1956</b>	<b>1925</b>	<b>1676</b>	<b>1868</b>	<b>2209</b>	<b>2988</b>	<b>3714</b>	<b>3581</b>

nombre d'opérations	88	106	110	106	107	99	110	99	108	131
---------------------	----	-----	-----	-----	-----	----	-----	----	-----	-----

En 2009, Le plan de relance a permis le financement de 174 logements au titre du programme exceptionnel « VEFA 30 000 » et l'attribution d'une prime de 1 000 euros à 125 logements agréés avant le 7 juillet 2009.

Le montant total des engagements financiers de l'État en faveur du logement social s'est élevé à 34,7 M€ en 2009 (contre 36 M€ en 2008), la quasi-totalité ayant été consacrée à l'offre nouvelle.

## La rénovation urbaine

2009 et le tout début de l'année 2010 ont marqué une étape importante dans la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine puisque sept nouvelles conventions ont été signées : Alfortville – Quartiers Sud, Limeil Brévannes – Saint Martin, Villiers-sur-Marne – Les Hautes Noues, Thiais – Les Grands Champs, Champigny-sur-Marne – Le Bois l'Abbé, Bonneuil – Grand Ensemble (janvier 2010), Villeneuve-le-Roi – Cité Paul Bert (février 2010)

Début 2010, **15 quartiers** (sur les 18 retenus) font ainsi l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU soit un montant total de travaux de **1 786M€** pour **477,6M€ de subventions ANRU**.

Les programmes conventionnés impliquent la construction de près de 4900 logements sociaux (dont 4 701 financés par l'ANRU), pour 4640 démolis. Un certain nombre de logements sont également financés dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale pour accompagner les projets et favoriser leur réussite. Les projets ANRU prévoient également 12 500 réhabilitations et 14000 résidentialisations de logements sociaux.

**De plus, 22M€ de subventions « Plan de relance » ont été engagées en faveur de 10 projets ANRU et 18 maîtres d'ouvrage, afin de débloquer des opérations à l'équilibre financier fragile et d'en financer de nouvelles, concourant à la réussite des projets (52 opérations au total).**



photo DDE ANRU BALZAC Opération Champollion à Vitry-sur-Seine

**L'ensemble du département est désormais entré dans une phase active de réalisation opérationnelle.**

**Sur 120 M€ investis par l'ANRU en 2009 :**

- **87 M€** ont été consacrés au logement social pour la réalisation de 1 518 logements neufs, la démolition de 375 logements, 3 145 réhabilitations et l'amélioration des espaces extérieurs de 4 848 logements.

- **33M€** ont été consacrés aux travaux d'aménagement, à la réalisation de nouveaux équipements dans les quartiers de la rénovation urbaine, ainsi qu'à l'ingénierie de ces projets.

Cette mise en œuvre va de concert avec un accompagnement renforcé des populations, via notamment les démarches de gestion urbaine de proximité, la concertation locative et la mise en place de dispositifs d'insertion et d'accompagnement pour l'emploi. Sur près de 5 000 ménages à reloger dans le cadre des démolitions générées par les projets (1054 logements démolis à ce jour), 1800 ménages ont bénéficié d'un relogement fin 2009 qui a impliqué l'ensemble des acteurs locaux (contingents communaux et des bailleurs) aux côtés de l'Etat (contingent préfectoral).

# Le bilan de la loi SRU

Sur les 16 communes du département comportant moins de 20% de logements sociaux, 7 ont satisfait voire dépassé leur objectif triennal de rattrapage, 2 ont presque atteint leur objectif et 7 n'ont pas rempli leur objectif triennal avec un taux de réalisation inférieur à 60% de l'objectif. 5 de ces dernières communes ont signé, en 2008, avec l'Etat un contrat de mixité sociale, fixant les actions et la programmation de logements sociaux que la commune s'engage à mettre en œuvre pour satisfaire à ses obligations durant la période triennale 2008-2010. Un suivi de la mise en œuvre de ces contrats a été mené en 2009.

Deux contrats de mixité sociale sont encore en cours de négociation.

## La mobilisation du foncier

Sur le département, près de **25 terrains publics** potentiellement mobilisables pour la réalisation de 3500 logements dont 1700 logements sociaux d'ici 2012 ont été identifiés.

LE PROGRAMME NATIONAL DE MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC 2008-2012				
Nbre de sites : 25		Nbre de logements projetés	Nbre logements sociaux	% logements sociaux
Terrains cédés	Terrains non cédés			
6	19	3 507	1 697	48%
2167 logements dont 1175 logements sociaux soit 54%	Les programmes ne sont pas tous déterminés			

La DDE a également enclenché **une étude de repérage du foncier potentiellement mutable** afin d'identifier des secteurs stratégiques qui permettront de répondre aux objectifs de constructions attendus afin de satisfaire les besoins croissants des populations. Ce travail a été réalisé sur 26 communes dont les 12 communes du territoire d'Orly-Rungis- Seine Amont ( ORSA).

## L'amélioration du parc privé

Grâce aux financements de l'Anah, **le bilan 2009 d'amélioration du parc privé du Val-de-Marne est l'un des meilleurs d'Ile-de-France :**

- 2763 logements ont été conventionnés à un loyer intermédiaire (- 10 à 15 % /au loyer de marché)
- 73 logements ont été conventionnés à un loyer social et très social (8-9 €/m<sup>2</sup>)
- 329 logements indignes ont été traités
- 513 logements répartis dans 18 copropriétés dégradées ont fait l'objet de travaux.

En 2009, l'Anah s'est également mobilisée sur :

- **Le financement des propriétaires occupants aux revenus modestes** (plan de relance) : 227 logements
- **Le financement de l'humanisation des centres d'hébergement** : 4 dossiers pour un montant global de subvention de 1,7M€.

Le montant total des engagements financiers de l'Anah s'est élevé à **6.8 M€**, dont **4.3 M€** octroyés dans le cadre de dispositifs mis en place avec les collectivités locales (OPAH, PST). **L'enveloppe du Val-de-Marne a bénéficié de l'abondement de crédits du plan de relance et a largement dépassé celle disponible en 2008 (5,5M€). La notification de crédits 2010 (6,1M€) s'inscrit en augmentation par rapport au niveau de référence de l'année 2008.**



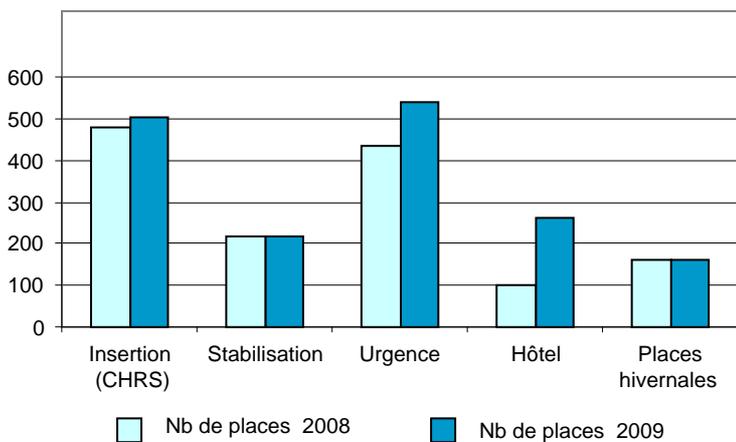
Photo DDE copropriété Boulenger à Choisy-le-Roi

# Hébergement

L'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ont été déclarés « chantier national prioritaire 2008-2012 ».

	2008	2009
Hébergement urgence et stabilisation	7 600 000 €	6 100 000 €
Hébergement d'insertion (CHRS)	10 935 000 €	12 425 000 €
Hôtels	1 260 000 €	2 000 000 €
Veille sociale	2 230 000 €	2 800 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 025 000 €</b>	<b>23 325 000 €</b>

## Les capacités d'hébergement : + 292 places en 2009



En 2009, les capacités d'hébergement ont augmenté de 292 places soit 1684 places au total en 2009 au lieu de 1392 en 2008.

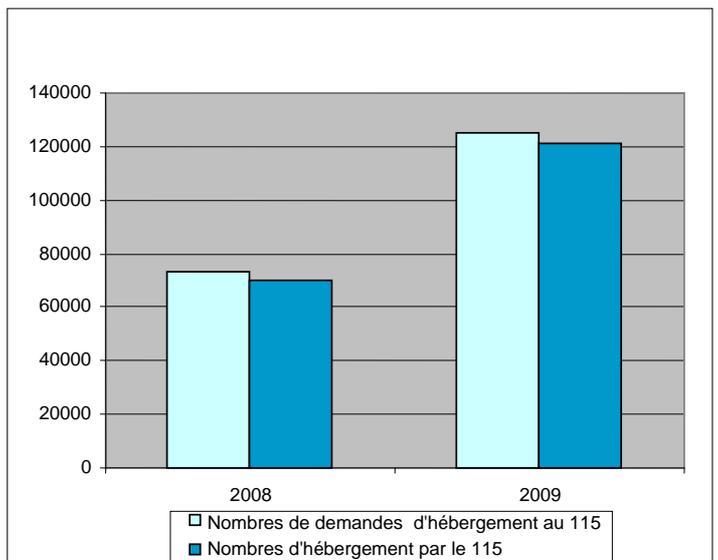
Le plan de relance a permis :

- la pérennisation de 100 places d'hébergement d'urgence (20 places pour mères avec enfants + 80 places pour familles pour répondre au recentrage du Conseil Général sur ce type de public). Le nombre de places est passé de 434 en 2008 à 538 en 2009
- la création de 25 places de CHRS dont 20 pour sortants de prison soit 504 places au total au lieu de 479 en 2008
- le lancement de la réhabilitation de 10 centres d'hébergement au titre de l'humanisation
- la mise en place par l'Etat d'un réseau d'accompagnement social dans et vers le logement (12 ETP de travailleurs sociaux) dont le recrutement, permettra de mettre en œuvre des diagnostics sociaux facilitant l'orientation des ménages vers les mesures d'accompagnement les plus adaptées.

## Les demandes d'hébergement adressées

au 115 ont connu une forte croissance en 2009, ce qui a entraîné une augmentation importante du nombre de nuitées d'hôtels financées par l'Etat. La plateforme de veille sociale a été renforcée notamment par :

- la création d'un pôle hôtelier en appui de la plateforme téléphonique 115, constitué d'une équipe mobile de deux travailleurs sociaux chargés de rencontrer les personnes hébergées à l'hôtel ( 99 places d'hôtel en 2008, 262 places d'hôtel en 2009 dont 250 directement gérées par la plateforme de veille sociale),
- professionnalisation et renfort des équipes mobiles (maraudes),
- pérennisation d'un accueil de jour à Villiers sur Marne.



### Le Centre d'Hébergement et de Stabilisation « Libération » à Chennevières-sur-Marne.

L'Etat a affecté à ADOMA 605 000€ sur un programme de travaux de 3 071 000€ permettant de réaliser 55 logements d'insertion sur des terrains dont il est propriétaire.

Ce chantier a été mené à bien dans un délai record pour accroître les capacités déficitaires d'hébergement des personnes sans abri.

Les logements équipés ont été livrés en mars 2010.

Ce village, destiné à offrir, sur la base d'un contrat de location à court terme, un havre de repos et de réinsertion à des personnes vivant dans des hôtels ou des centres d'hébergement, leur permettra de disposer d'un cadre de vie agréable avec l'accompagnement et l'aide d'une équipe de 20 personnes d'ADOMA. L'Etat prendra en charge les frais de fonctionnement à 100% évalués à 826 065 € pour 2010.



Photo DDE

## La lutte contre l'habitat indigne

Le Préfet a lancé fin 2008 un plan départemental de lutte contre l'habitat indigne impliquant les services de l'État et les communes. A ce titre, en 2009 :

- **84 nouveaux dossiers de signalement d'accessibilité au plomb** (lutte contre le saturnisme infantile) ont été ouverts, plus de 100 dossiers ont été clôturés et 11 chantiers de travaux d'office ont été réalisés par l'État.

- **86 arrêtés d'insalubrité** ont été notifiés aux propriétaires. La mise en place du marché d'accompagnement social envers les occupants dont le logement est frappé d'un arrêté d'insalubrité a permis de lancer plus de **50 missions d'accompagnement des occupants**.

Enfin, dans le cadre des travaux d'urgence requis pour faire cesser un danger imminent, l'Etat fait réaliser des diagnostics électriques. Selon le résultat, et en cas de carence du propriétaire, ce diagnostic peut donner lieu à des travaux d'office d'urgence de sécurisation de l'installation réalisés sous maîtrise d'ouvrage DDE (2 chantiers).

## Le droit au logement opposable : état des lieux

### L'utilisation du contingent préfectoral des mal logés

**La mise en œuvre de la loi DALO (Droit au Logement Opposable) :** En 2009, **40 commissions de médiation (COMED)** ont eu lieu contre 22 en 2008. **5 588 dossiers ont été examinés** contre 1 615 dossiers en 2008. **7 657 recours amiables ont été déposés (+1 283 par rapport à 2008) dont 6 296 saisines au titre du logement (82,2 %) et 1 361 saisines au titre de l'hébergement (17,8 %).**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2009 :

**14 031** dossiers ont été déposés dont 11 828 recours logement (plus de 84 %) et 2 203 recours hébergement ; ce qui place le département du Val-de-Marne en 2<sup>ème</sup> position après Paris pour le logement et en 1<sup>ère</sup> position au niveau national pour les recours hébergement.

**1946** ménages ont été reconnus prioritaires et à loger, **499 d'entre eux ont été relogés dont 423 sur le contingent préfectoral** soit un taux de relogement de 26% (contre 20% sur l'ensemble de l'Ile-de-France)

**457** personnes ont été reconnues prioritaires pour un accès à l'hébergement ou à un logement transitoire et **199 hébergements ont été réalisés** soit 44%. Le nombre de refus d'intégrer les structures par les bénéficiaires est particulièrement important : 35 % en 2008 et 40 % en 2009. Ce taux de refus peut s'expliquer par une méconnaissance des réalités des dispositifs d'hébergement (obligation d'adhérer à l'accompagnement social en particulier), par des dossiers présentés par les services sociaux alors que la personne n'est pas en demande ou enfin par une situation qui ne relevait pas de l'urgence.

**Le redimensionnement de l'équipe du service instructeur en 2009** a permis un traitement plus important des dossiers, et la délivrance d'un plus grand nombre d'accusés de réception afin de réduire le délai d'attente.

**8 208 accusés de réception** ont été délivrés du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009 **sur les 10 907 recours exploitables** durant cette même période, soit 75,25 %.

Depuis le début de l'année 2010, on constate un accroissement significatif du nombre de dossiers déposés dans le Val-de-Marne, qui le place juste après Paris pour les recours logement et en première position en ce qui concerne l'hébergement. En effet, pour la même période considérée de 2010 et 2009 (chiffres arrêtés au 30 avril de chaque année), les dépôts de recours logement ont augmenté de 22% et ceux d'hébergement de 45%. Parallèlement, on peut noter une amélioration certaine dans la délivrance des accusés de réception qui concerne désormais 84% des dossiers exploitables déposés.

# La prévention des expulsions locatives

La Commission Départementale des Aides Publiques au Logement (CDAPL) a pour mission principale d'examiner la situation des ménages bénéficiant de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) qui ont une dette de loyer dans le parc social conventionné. Ces ménages sont signalés par le bailleur social. La commission participe, par ailleurs, au dispositif d'alerte dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

En 2009, la CDAPL a traité 3760 décisions dont :

- 2212 décisions de maintien de l'APL
- 225 décisions de suspension de l'APL
- 1274 autres décisions (ajournement, rétablissement, affaire classée...)

La commission de conciliation, chargée de régler à l'amiable les litiges entre bailleurs et locataires:

- 465 dossiers ont fait l'objet d'un avis de la commission de conciliation:
- 82 ont abouti à une conciliation entre les parties en séance, soit 18%
- 103 ont fait l'objet d'un accord hors commission, soit 23%.

La mise en place de la **commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)**, prévue par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 20 avril 2010. Désormais, les compétences de la CDAPL seront exercées par les organismes payeurs de l'aide personnalisée au logement (CAF). Afin d'assurer une réelle continuité dans le traitement des situations des ménages, une convention sera conclue entre l'Etat et la CAF.

## Les expulsions locatives

En matière d'expulsion locative, l'Etat assure à la fois son obligation de faire exécuter les décisions de justice à la demande des bailleurs et l'indemnisation des bailleurs auxquels le concours de la force publique n'a pas été accordé.

Réquisitions de la force publique			Concours de la Force Publique accordés			Reprise des lieux par CFP		
2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
1958	2393	2085	1337	1384	1208	537	522	468

Le nombre total de dossiers pour lesquels le concours de la force publique n'a pas été accordé s'élève à : 5592 en 2009 contre 6496 en 2008.

Cette diminution n'est pas révélatrice d'un accroissement des concours accordés mais correspond à une mise à jour des dossiers en lien avec les services de police et les bailleurs qui se poursuit en 2010.

Les indemnités versées en contrepartie par l'Etat, soit dans le cadre de procédures amiables, soit dans le cadre de contentieux sont indiquées ci-dessous :

	2008	2009
indemnités amiables	3 127 329 €	891 709 €
indemnités contentieuses	1 481 965 €	1 254 305 €
<b>Total</b>	<b>4 609 294 €</b>	<b>2 146 014 €</b>

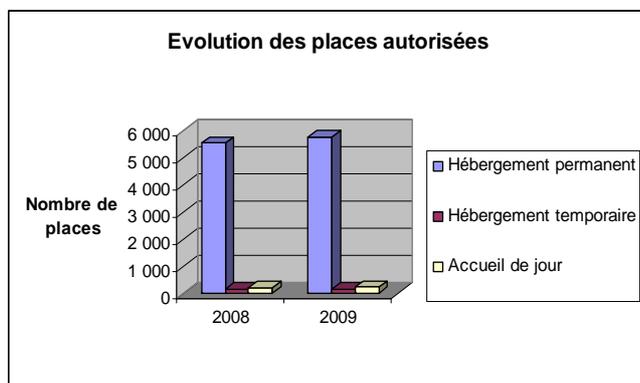
Le montant important d'indemnités amiables versées aux bailleurs en 2008 s'explique par la signature d'un protocole transactionnel avec le plus important bailleur social du département (Valophis Habitat) : ce protocole avait porté sur plus de 250 situations d'impayés de loyers pour un montant de l'ordre de 1,8M€.

# SOLIDARITE

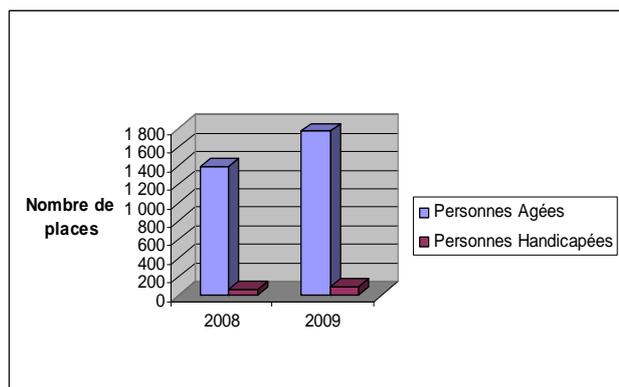
## Politique en faveur des personnes âgées

Le renforcement du taux d'équipement en EHPAD dans le département s'est traduit **par l'autorisation de création de 270 places en EHPAD en 2009**. Ainsi, la **création de 3 EHPAD**, dont 2 de statut associatif et 1 de statut privé à but lucratif, a fait l'objet d'une autorisation sur les communes de **Bonneuil-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Créteil**. Les places d'accueil de jour autorisées sont toutes dédiées aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. S'y ajoute l'autorisation accordée pour **l'extension de 22 places d'hébergement permanent et de 8 places d'accueil de jour à Nogent-sur-Marne**.

**272 places** précédemment autorisées ont été **installées et financées en 2009**. Elles concernent 2 EHPAD à statut associatif et 1 relevant du secteur privé à but lucratif (dont 66 places dédiées aux malades d'Alzheimer). Elles sont réparties en 249 places d'hébergement permanent, 8 places d'hébergement temporaire et 15 places d'accueil de jour. Les communes concernées sont **Arcueil, Villecresnes et Villeneuve-Saint-Georges**.



	2008	2009	Evolution 2008/2009
Hébergement permanent	5 564	5 792	+ 228
Hébergement temporaire	161	177	+ 16
Accueil de jour	218	244	+ 26



Suite à l'appel à projets initié par la DDASS en 2008, le secteur du **Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)** a vu progresser son taux d'équipement qui était très en dessous de la moyenne nationale et régionale. Ainsi, **377 places pour la prise en charge des personnes âgées ( 1773 places ) et 22 places destinées aux personnes handicapées ( 92 places ) ont été créées au cours de l'année 2009**, soit par la création de nouveaux SSIAD, soit par l'extension de la capacité des SSIAD existants. A souligner qu'une équipe spécialisée «pilote» fonctionne à titre expérimental depuis décembre 2009 pour la prise en charge à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sur 10 places autorisées.

Le taux d'équipement val de marnais en places de SSIAD a évolué de 5 points entre 2008 et 2009 pour se situer à 23,5 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus, alors que l'écart entre 2007 et 2008 était d'un point.

### Capacité départementale des SSIAD autorisés

	2008	2009	Evolution 2008/2009
Personnes Agées	1 396	1 773	+ 377
Personnes Handicapées	70	92	+ 22

# Politique en faveur des personnes handicapées

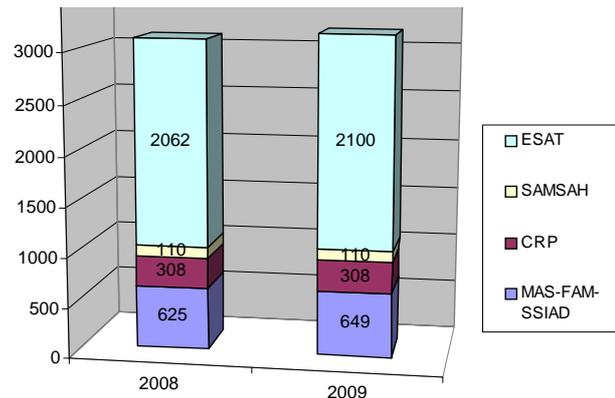
## Les adultes handicapés

+ 24 places de foyers d'accueil médicalisés et + 38 places d'ESAT par rapport à 2008.

Le Val-de-Marne comprend 13 maisons d'accueil spécialisées (MAS), 1 maison d'accueil temporaire à caractère expérimental, 7 foyers d'accueil médicalisés (FAM), 3 centres de rééducation professionnelle (CRP), 5 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), 5 services d'accueil médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), 20 établissements ou services d'aide par le travail (ESAT).

273 places font l'objet de travaux de construction en cours.

Répartitions des places en 2009 par type d'établissement ou de service



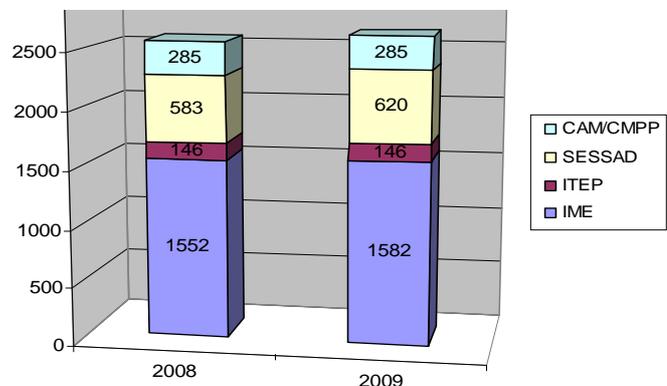
## Les enfants handicapés

Le nombre total de places passe de 2 566 en 2008 à **2 633 en 2009**.

L'augmentation est liée au financement de places de SESSAD et à l'extension de 23 places d'un IME pour enfants polyhandicapés et enfants présentant des déficiences intellectuelles ainsi qu'à l'extension de 7 places d'un IME pour enfants autistes à Limeil Brévannes.

Offre de services et d'établissements : 26 instituts médico-éducatifs (IME), 13 services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD), 19 centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), 3 instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP).

Répartitions des places en 2009 par type d'établissement ou de service



## La démarche de contractualisation pluriannuelle d'objectifs et de moyens

Afin d'optimiser les moyens des gestionnaires des établissements médico-sociaux et de favoriser une dynamique inter-établissements, un processus de contractualisation est en cours afin d'en simplifier la gestion et la tarification. Après un état des lieux des structures, des objectifs, quinquennaux généralement, sont déterminés. Des moyens sont attribués ou des solutions d'autofinancement sont trouvées en concertation.

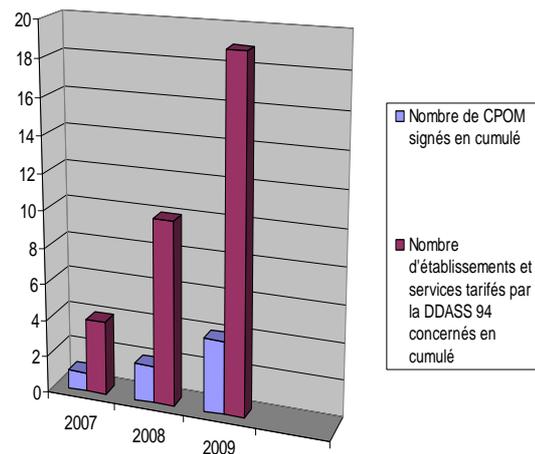
Deux nouveaux CPOM ont été signés en 2009 :

- le 07/10/2009 entre l'Institut Le Val Mandé, le Conseil général, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France et la Ddass (4 établissements et services tarifés par l'Etat, 6 établissements du Conseil général et 1 Service financé par l'Etat et le Conseil général) ;

- le 19/11/2009 entre l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France et 7 Ddass d'Ile-de-France (CPOM régional regroupant 2 ITEP, 1 SESSAD et 1 CAMSP situés sur le Val-de-Marne).

Les négociations d'un CPOM avec l'APAJH 94 pour 9 établissements et services et le siège ont débuté en 2009 et seront finalisées en 2010.

Développement des contrats d'objectifs et de moyens



# Le développement de la scolarisation des élèves handicapés

L'année 2009 voit la concrétisation des mesures liées tant au développement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qu'à la montée en charge des dispositifs de l'éducation nationale : classes d'intégration scolaire, unités pédagogiques d'intégration, enseignants référents, auxiliaires de vie scolaire, notamment.

**Le dispositif des auxiliaires de vie scolaire** qu'ils soient collectifs ou individuels a concerné, à la rentrée 2009, **385 personnes** qui accompagnent dans leur scolarité **1916 élèves** premier et second degré confondus, soit **+ 39% par rapport à 2008** :

- **dans le premier degré 1 330 élèves** porteurs de handicap auditif, visuel, moteur ou mental **ont bénéficié d'une scolarisation individuelle dans une école. La scolarisation collective concerne 649 élèves dans 75 CLIS.** Elle est une offre complémentaire et alternative à la scolarisation dans l'école du secteur ;

- **dans le second degré, 5 nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI)** ont été ouvertes. On en compte désormais 27 (22 en collèges et 5 en lycées). La scolarisation en UPI concerne 293 élèves dont 260 en collèges et 33 en lycées mais la scolarisation individuelle compte également 293 élèves.

## Sport et handicap

143 projets (+13% par rapport à 2008) ont été soutenus à travers le fonds du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Ils émanent de 127 associations ou sections sportives, dont 17 comités départementaux sportifs pour un montant de **134 480 € (+15% par rapport à 2008)**.



A l'occasion des 43<sup>ème</sup> Jeux du Val-de-Marne, la DDJS a organisé les 15 et 16 juin 2009 la **deuxième édition de « Handi : cap sur le sport! »**, en partenariat avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP), l'Inspection Académique, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et le Conseil Général. Ont été proposés 25 ateliers d'initiation sportive (basket adapté, baseball, équitation, golf, hockey sur gazon, boccia, sarbacane, fléchettes pendulaires, gymnastique, judo, tennis, jeu d'échecs, rugby). **Plus de 1100 enfants handicapés et « valides »** (*plus de 60% étaient en situation de handicap*) y ont participé.

## L'emploi des personnes handicapées

Le Val-de-Marne compte **3 289** demandeurs d'emploi handicapés (au 30/09/2009) soit **4,6%** des demandeurs d'emploi. Entre 2008 et 2009, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés (catégories A,B,C) a augmenté de 5,3% dans le département.

Le PDITH (**Plan départemental d'insertion des travailleurs handicapés**) est un outil dédié à la mise en œuvre de la politique d'emploi des travailleurs handicapés. Il a vocation à compléter le dispositif de droit commun mené par les acteurs du SPE (Service public de l'emploi) et les dispositifs spécialisés. Il assure en outre la cohérence d'ensemble de ces dispositifs et favorise la mobilisation de nombreux acteurs et la réalisation d'actions spécifiques, complémentaires et innovantes répondant à des besoins nouveaux ou particuliers. Les actions menées dans ce cadre visent en particulier au maintien dans l'emploi, à la mobilisation des entreprises et à l'accompagnement vers l'emploi.

**Six Entreprises Adaptées sont implantées sur le territoire. Elles emploient 183 personnes soit 126 Equivalent Temps Plein**, dans des activités variées : Nettoyage, Câblage, Maroquinerie, sous-traitance électronique (Câblage Montage Circuits imprimés), Espaces verts (Jardins – Espaces Publics extérieurs), Préparation de commande (Conditionnement, Expédition, Fourniture d'entretien). **L'Etat finance ces emplois au titre de l'aide au poste pour un montant de 1 603 645 €**

Le Val-de-Marne est également bien doté en places d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) : **20 ESAT pour 2100 places au 31/12/2009**. En 2009, le financement de **15 places nouvelles** d'ESAT a été obtenu.

# IMMIGRATION - INTEGRATION

La nouvelle politique d'immigration et d'intégration des étrangers en France repose sur un principe d'équilibre entre la gestion concertée des flux migratoires et la mise en œuvre d'un parcours d'intégration pouvant aller jusqu'à l'accès à la citoyenneté française.

## La délivrance des titres de séjour

212 072 ressortissants étrangers, possesseurs d'un titre de séjour, et domiciliés dans le Val-de-Marne sont identifiés dans le fichier national des étrangers (source chiffres AGDREF au 12/01/2009).

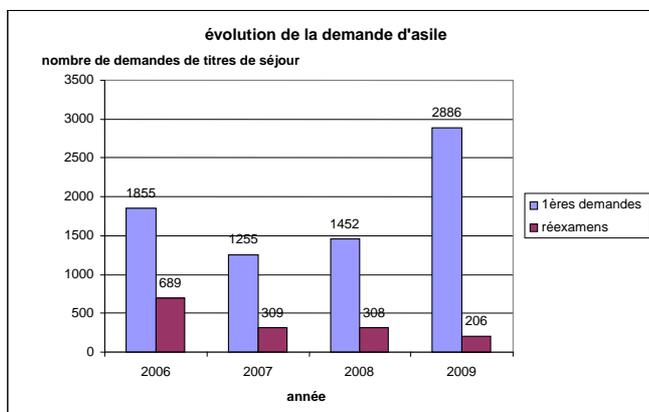


Globalement, **234 287 personnes ont été accueillies** en 2009 dans les services de la préfecture et des sous-préfectures.

**53707 titres de séjour ont été délivrés en 2009** (premières demandes, renouvellements, modifications et duplicatas de titres) soit une augmentation de 11,56 % en deux ans.

**Les titres délivrés aux primo-arrivants représentent 13% de l'ensemble des titres de séjour.**

## La demande d'asile



Dans un contexte de forte tension du dispositif d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile, le flux des premières demandes dans le Val-de-Marne affiche **une forte augmentation de 98% entre 2008 et 2009.**

La région Ile de France accueille 43% de la demande nationale d'asile. **Le Val-de-Marne est le 3ème département d'accueil des demandeurs d'asile** sur le territoire après Paris et la Seine-Saint-Denis.

## L'admission au séjour

► *Pour des motifs familiaux* : les titres de séjour temporaire pour motif familial (hors cartes de résident) constituent une part importante des titres de séjour délivrés dans le département.

**6094 cartes de séjour temporaires « vie privée familiale »** ont été délivrées dont 793 pour des premières demandes.

► *Pour des motifs professionnels* : les premières demandes et les renouvellements de titres de séjour pour motif professionnel ont été soutenues en 2009. **3657 cartes de séjour temporaire avec mention « salarié »** ont été délivrées en 2009 (dont 892 primo-demandeurs).

# L'intégration

Les immigrés légaux, quel que soit le motif de leur installation, ont vocation à être intégrés. Ce parcours d'intégration passe d'abord, par le « **contrat d'accueil et d'intégration** » (CAI) qui donne des bases en termes de connaissance de la langue française, d'apprentissage des valeurs républicaines et d'accès à l'emploi par le biais du bilan de compétences. En 2009, la direction territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Créteil a procédé à la signature de **4484 CAI** pour des étrangers domiciliés dans le Val de Marne tous statuts confondus ( y compris des bénéficiaires du regroupement familial). Le Val de Marne se situe en 4<sup>ème</sup> position des départements d'Ile de France pour le nombre de signature de CAI.

Les CAI qui mettent en évidence une volonté d'intégrer la citoyenneté française, constituent un véritable trait d'union entre l'admission au séjour et la naturalisation.

## La naturalisation

En 2009, plus de **3 600 décrets de naturalisations** (ou de réintégration dans la nationalité française) ont été remis dans le département, et près de 1 200 pour les quatre premiers mois de l'année 2010.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure RGPP 21 portant sur la suppression de la double instruction des dossiers de naturalisation réalisée par la Sous - Direction de l'Accès à la Nationalité Française (SDANF) du Ministère de l'immigration, la Préfecture du Val-de-Marne fait partie des 21 préfectures expérimentatrices depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la phase de généralisation étant prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

L'objectif de cette réforme consiste ainsi notamment à réduire les délais de traitement des demandes et à tendre vers des pratiques d'autres pays européens (- 12 mois).

La Préfecture du Val-de-Marne, qui avait réorganisé ses process dès janvier 2009 au regard de son mode d'accueil des postulants à la naturalisation et de vérification des dossiers, a été prise comme site référent sur cette thématique au niveau national.

Dans un souci de proximité avec l'utilisateur, la gestion des demandes de naturalisation a été déconcentrée aux sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses qui sont devenues territorialement compétentes, en fonction de l'arrondissement de résidence des postulants, le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Cérémonie de naturalisation à la sous-préfecture de Nogent



## Acquisition de la nationalité française en raison du mariage

En 2009, 632 personnes ont acquis la nationalité française par mariage dans le département (soit 281 hommes et 351 femmes).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dépôt des dossiers d'acquisition de la nationalité française en raison du mariage est transféré des tribunaux d'instance vers les préfectures. 361 déclarations de nationalité ont été enregistrées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mai 2010.

## La lutte contre l'emploi irrégulier de travailleurs étrangers

Les vérifications des autorisations de travail préalablement à l'embauche d'un étranger en application de l'article R 341-7 du code du travail se sont traduites par **31 618 demandes** émanant des employeurs et **596 faux titres de séjour détectés**.

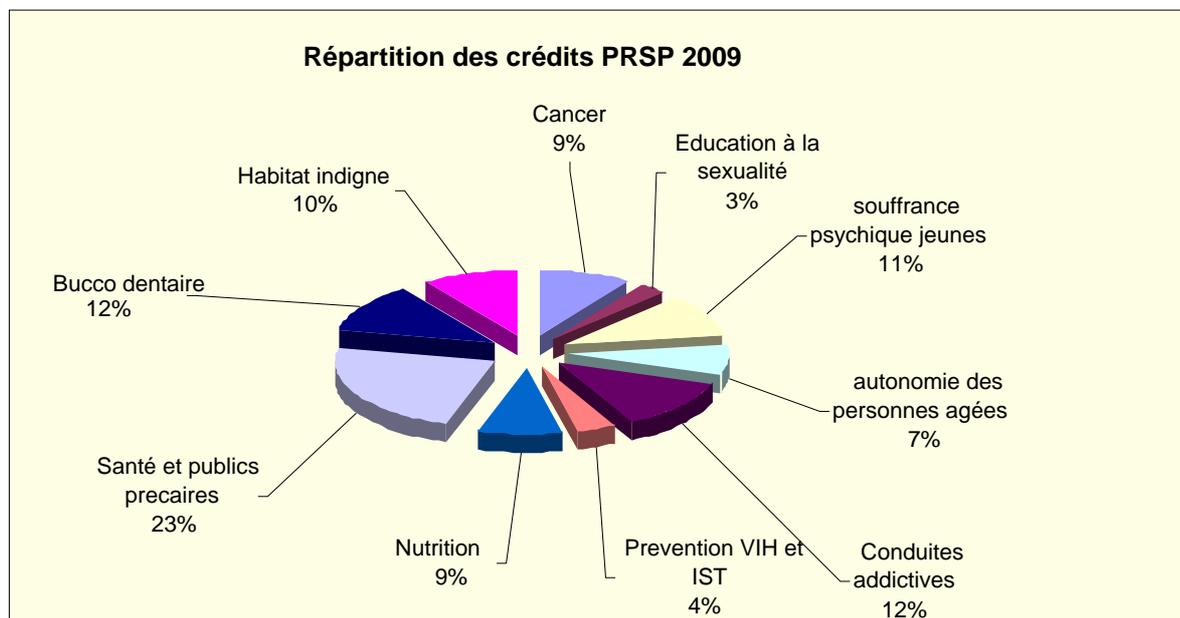
Application de l'article L621-1 du code de l'entrée et du séjour : la contribution forfaitaire représentative des frais de réacheminement des étrangers en situation irrégulière mise à la charge des employeurs ayant employé un étranger dépourvu de titre de séjour s'élève à 124 368€. Nonobstant les poursuites judiciaires susceptibles d'être engagées, 51 entreprises ont été ainsi sanctionnées suite à des contrôles sur site effectués par les services de police et la direction du travail.

# SANTE

En 2009, le Val de Marne a perçu **1 110 610 €** du Groupement Régional de Santé Publique pour mettre en œuvre des actions de santé publique.

Le graphique ci-dessous rend compte de l'affectation des crédits par grandes thématiques.

105 actions ont ainsi pu être financées soit un coût moyen de **10 096 € par action**.



## Les actions de contrôle sanitaire

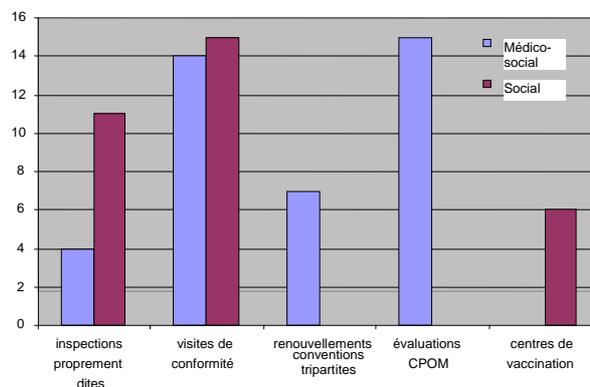
**Le programme d'inspection réalisé par la DDASS** s'inscrit dans le programme régional et interdépartemental d'inspection, de contrôle et d'évaluation. **72 inspections**, contrôles ou évaluations ont été réalisés en 2009 (45 en 2008).

**15 inspections** proprement dites sur les champs sanitaires (lutte contre les infections nosocomiales, centres de radiothérapie, conditions d'exercice des IVG, centre de lutte antituberculeux, contrôle d'activités de tatouage/piercing, dysfonctionnements repérés ou révélés suite à plaintes), social et médico-social (prévention de la maltraitance, dysfonctionnements repérés ou révélés suite à plaintes, contrôles budgétaires).

**29 visites de conformité pour l'ouverture de places nouvelles, ou la mise en place de nouveaux services, 15 évaluations dans l'objectif de la finalisation de contrats d'objectifs et de moyens avec les gestionnaires de structures médico-sociales, 7 contrôles liés au renouvellement de conventions tripartites EHPAD.**

Sur le secteur de la santé environnementale, environ **300 contrôles** sur site concernant : l'habitat indigne, le saturnisme, la prévention de la légionellose, les piscines, les déchets d'activité de soins à risque infectieux. L'activité du service a également porté sur **le contrôle de la qualité de l'eau** destinée à la consommation humaine (2076 prélèvements) ainsi que sur le **contrôle sanitaire aux frontières** (plus de 350 contrôles) et la **lutte contre le bruit** (une trentaine de mesures).

### Répartition des inspections par secteurs



# L'hospitalisation sans consentement

Les hospitalisations sous contrainte concernent les procédures d'hospitalisation d'office (HO) et l'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT). Les HO sont prises par un arrêté du Préfet la plupart du temps après placement provisoire pris par arrêté municipal.

Nombre d'hospitalisations	Hospitalisation d'office			Hospitalisation à la demande d'un tiers		
	2007	2008*	2009	2007	2008	2009
Entrées	312	217	244	1101	1122	1223
Sorties	301	286	279	926	1172	1185

A partir de l'année 2008 une nouvelle modalité de décompte des entrées a été mise en place, expliquant l'écart constaté.

## La pandémie grippale

Le 24 avril 2009, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a confirmé la survenue, de plusieurs cas de transmission inter humaine de grippe d'origine porcine, rebaptisée grippe A (H1/N1).

Des mesures de contrôles sanitaires aux frontières ont aussitôt été mises en place sur l'aéroport de Paris-Orly.

Le 11 juin, l'OMS a activé la phase 6 (maximum) de son plan, confirmant ainsi la situation de pandémie au niveau mondial.

En France, le Premier Ministre a activé la phase 5A (extension géographique de la transmission interhumaine du virus à l'étranger) du Plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale ».

Fin juin, plusieurs cas groupés d'enfants scolarisés grippés ont contraint le Préfet, en liaison avec le Recteur de l'Académie de Créteil, à fermer temporairement 2 établissements scolaires. Un nouvel établissement ainsi que 8 classes ont du également être fermés provisoirement par décision du Préfet en septembre.



Plate-forme logistique grippe

Un protocole a été conclu entre le Préfet et le Ministère de la défense pour la mise à disposition à Créteil d'une aire de stockage de 180 m<sup>2</sup> destinée à entreposer les masques de protection FFP2 et chirurgicaux fournis par l'EPRUS (Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires).

En août, une partie de ces masques a été fournie :

- Aux mairies (à destination de certaines catégories de professionnels de santé, des pharmacies pour leurs clients, des établissements sociaux et médico-sociaux avec hébergement),
- Aux SAMI (services d'accueil médical initial) pour les médecins libéraux,
- Aux établissements de santé du département pour leurs propres besoins.

À l'automne, le Gouvernement a proposé une vaccination à l'ensemble de la population française. Dans ce cadre le Préfet du Val-de-Marne a organisé la préparation logistique d'une campagne de vaccination dans le département. Quinze centres de vaccination ont été choisis en fonction des bassins de population. Les locaux ont été réquisitionnés afin de les placer sous la responsabilité de l'État. Chaque local a été aménagé et doté en matériels technique et médical et des personnels ont été mobilisés pour accueillir dans les meilleures conditions les populations à vacciner.

**La campagne de vaccination qui a mobilisé l'ensemble des administrations de l'État, les collectivités territoriales et les personnels de santé a débuté le 12 novembre 2009 et s'est achevée le 30 janvier 2010. 103 224 personnes ont été accueillies et 100 019 personnes ont été vaccinées.** Se sont ajoutées notamment des séances de vaccination dans les établissements scolaires (12 814 vaccins), dans les établissements médico-sociaux (1 108 vaccins), au sein de la Maison d'arrêt de Fresnes (647vaccins), ce qui a permis de porter à **114 793, le nombre total de personnes vaccinées** dans le département.

## LES SAMI ( service d'accueil médical initial)



Inauguration du SAMI de Bry-sur-Marne

Le Service d'Accueil Médical Initial (SAMI) implanté sur le site de l'Hôpital Saint-Camille à Bry-sur-Marne est la onzième permanence à être installée dans le département. Il a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Sa fréquentation est satisfaisante puisque 1335 personnes se sont déjà présentées dont 65 % originaires de Seine-Saint-Denis.

Les SAMI sont implantés dans les communes suivantes : Vincennes, Saint-Maurice, Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Villejuif, Créteil, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Sucy-en-Brie, Limeil-Brevannes et Bry-sur-Marne.

Ils sont ouverts en semaine de 20h à minuit, le samedi de 16h à minuit et de 8h à minuit les dimanches et les jours fériés

## L'établissement français du sang

La nouvelle Unité d'Ingénierie et de Thérapie Cellulaire de l'Etablissement Français du Sang ( EFS) s'est ouverte à Créteil fin 2009 et a été inaugurée le 14 janvier 2010. Elle peut accueillir 60 personnes (chercheurs, cliniciens et hospitalo-universitaires) et est l'un des plus grands centres français. Ses activités combinent à la fois le centre de production de produits de thérapie cellulaire et tissulaire pour la région Ile-de-France et une structure de recherche et de transfert technologique.



- Une plateforme de **2000 m<sup>2</sup>**,
- **250 m<sup>2</sup>** de salles blanches pour la préparation des produits,
- Une capacité de stockage de **5 000 poches** de cellules souches et de **4 500 poches de sang de cordon** sur une surface de **100m<sup>2</sup>**,
- **900 m<sup>2</sup>** dédiés aux activités de laboratoires d'analyse et de recherche.

## L'opération "un fruit pour la récré"

En 2009, des actions spécifiques issues du plan régional de l'alimentation ont été initiées. « Un fruit pour la récré » est une opération européenne d'éducation alimentaire déclinée dans chaque région, qui consiste, dans les classes maternelles et élémentaires, en la distribution de fruits en dehors du temps du repas, doublée d'un accompagnement pédagogique.



Des communes mobilisées dans le Val-de-Marne.

Le 6 novembre 2009, l'opération nationale a été lancée dans la ville de Saint-Mandé.

Deux autres communes ont également déposé leur candidature pour cette opération : Ablon-sur-Seine et Créteil représentant un total de 3426 élèves en classes de maternelle et 626 en classes élémentaires.

« Un fruit à la récré » ©Pascal Xicluna/Min.agri.Fr

# EDUCATION

A la rentrée scolaire 2009-2010, le Val-de-Marne compte **254 487 élèves**, premier et second degrés confondus soit une augmentation de 1 837 élèves.

## La consolidation de la réforme de l'école primaire

L'année 2009 a vu la poursuite de l'importante réforme de l'école primaire impulsée en 2008 s'appuyant sur les trois axes du projet académique : réussite, équité, solidarité.

Toutes les écoles ont mis en place **l'aide personnalisée** qui concerne 22% des élèves. Cette aide, dispensée en petits groupes, est centrée essentiellement sur les apprentissages en mathématiques et en français. **L'accompagnement éducatif** pour la deuxième année de mise en œuvre a pris de l'ampleur et le nombre d'écoles et d'élèves a plus que doublé : 105 écoles et 6 245 élèves. Cette année, un rééquilibrage en faveur de l'aide au travail scolaire et du sport est engagé. Les **stages de remise à niveau** organisés en avril, juillet et août sont en forte hausse. Ils ont concerné près de 4 000 élèves et 800 stages.

**Les nouveaux projets d'école** s'appuient davantage sur les évaluations CE1-CM2 pour penser l'organisation du soutien aux élèves et, en 2009, une « **mission maternelle** » a été confiée à un inspecteur de l'éducation nationale, pour veiller à un meilleur fonctionnement de l'école maternelle.

**Le service minimum d'accueil** mis en place en cas de grève, a été activé à six reprises par la moitié des communes du Val-de-Marne. Au regard de cette nouvelle compétence créée à la charge des communes, le ministère de l'éducation nationale, conformément au code de l'éducation, a versé en 2009 des compensations financières d'un montant total de 174 000 € pour l'ensemble des municipalités concernées, au titre des dépenses exposées pour la rémunération des personnes chargées de cet accueil.

## Le second degré

Comme dans le 1<sup>er</sup> degré, **l'accompagnement éducatif** a pour objectif la réussite des élèves. Couvrant désormais la totalité des établissements du Val-de-Marne, chaque élève bénéficie d'un encadrement de son travail personnel. Il vise aussi à l'épanouissement par la pratique du sport, des langues étrangères et l'ouverture au monde de l'art et de la culture. Il est entièrement gratuit pour les familles. Pour la rentrée 2009, 38% des collégiens ont été accueillis dans ce dispositif.

**La "mallette des parents"** a été mise en place dans 14 collèges. Ce projet a pour but de consolider le lien entre le collège et des parents d'élèves volontaires, en améliorant leur compréhension du système éducatif. Des formations les aident à développer des compétences utiles pour le suivi de la scolarité de leurs enfants, en particulier dans les domaines linguistiques et numériques.

**Une meilleure qualification des jeunes en sortie du système scolaire** : à la rentrée 2009, le Parcours de découverte des métiers et des formations est généralisé à l'ensemble des établissements du second degré. L'éducation au choix est désormais l'affaire de tous et les enseignants la mettent en œuvre au travers toutes les disciplines.

## les résultats

**Dans les collèges** le taux de redoublement en 6<sup>ème</sup> continue de baisser pour atteindre 3% en 2009, taux inférieur à ceux de l'académie (3,5%) et du national (3,8%).

La réussite au diplôme national du brevet (DNB) connaît une très légère érosion de 80,3 % en 2008 à 79% en 2009.

**Dans les lycées**, les résultats du baccalauréat 2009 sont globalement meilleurs qu'en 2008. Le bac professionnel enregistre un redressement important passant de 63,8% en 2008 à 76,9% en 2009.

	Présents	Admis	% d'admis	Rappel 2008
<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL</b>	2455	1887	76,9%	63,8%
<b>BACCALAURÉAT GENERAL</b>	6723	5604	83,4%	82,7%
<b>BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE</b>	3773	2586	68,5%	71,6%

Par ailleurs, le taux de passage en seconde générale est de 65,6% pour le département meilleur que ceux de l'académie (63,6%) et du niveau national (62,6%). 31% des élèves ont eu des décisions d'orientation vers le second cycle professionnel, un chiffre stable depuis plusieurs années.

Dans l'enseignement professionnel, globalement les résultats se maintiennent, la baisse de réussite des BEP étant compensée par de meilleurs résultats aux CAP.

<b>EXAMENS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE</b>				
	Présents	Admis	% d'admis	Rappel 2008
<b>Brevets d'études professionnelles (BEP)</b>	4747	3166	66,69%	67,69%
<b>Certificats d'aptitude professionnelle (CAP)</b>	2471	1994	80,69%	79,06%
<b>Mentions complémentaires (MC)</b>	95	71	74,73%	81,39%
<b>Total enseignement technique</b>	7313	5231	71,53%	71,64%

## Les actions nouvelles et les projets

**Les médiateurs de la réussite scolaire** : 159 postes de médiateurs de réussite scolaire ont été créés en juin 2009, 101 ont été affectés dans les établissements repérés sensibles en terme de taux d'absentéisme et de phénomènes de violence.

**La création d'un atelier – relais à Créteil** : fruit de la collaboration de l'inspection académique, de la protection judiciaire de la jeunesse, et de la Ligue de l'enseignement, l'atelier-relais de Créteil a été inauguré par le préfet du Val-de-Marne en mars 2009. D'une capacité de 10 places il accueille des adolescents en risque de décrochage scolaire dont la moitié sous mandat judiciaire.



La protection judiciaire de la jeunesse met à disposition des locaux, du matériel et des moyens pédagogique, du personnel ; l'éducation nationale un enseignant spécialisé et un assistant d'éducation ; la Ligue de l'enseignement un animateur socio-culturel. Le Conseil général et la communauté d'agglomération de Créteil sont également impliqués dans cette opération.

Le bilan très positif de cette première année de fonctionnement a conduit l'inspection d'académie à faire évoluer l'atelier-relais en classe-relais et à envisager la création d'un nouvel atelier dans le sud du département.

**Les internats d'excellence** hébergent et scolarisent des élèves de 4ème et 3ème issus de milieu défavorisés et fragilisés en leur offrant des conditions idéales d'étude et de réussite. Dans la continuité de l'ouverture en 2009 de l'internat de Sourdon situé en Seine-et-Marne, des démarches ont été entreprises à la rentrée 2009 pour **la création d'un deuxième internat dans l'académie de Créteil qui ouvrira ses portes en septembre 2010 à Cachan.**

# CULTURE

Les actions engageant l'Etat participent à la préservation, à l'enrichissement et à la promotion des patrimoines du département, soutiennent la création et la diffusion, favorisent la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture sur les territoires val-de-marnais. **La DRAC Ile-de-France a consacré 11,3 M€ à l'ensemble de ces actions en 2009.**

## Protection et conservation du patrimoine

**Le Val-de-Marne compte en 2009, 114 monuments historiques ainsi que 3 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) : Villeneuve-Saint-Georges, Fontenay-sous-Bois et Mandres-les-Roses ; des études sont en cours à Nogent-sur-Marne et Vincennes.**



Groupe scolaire Condorcet à Maisons-Alfort.  
Travaux de ravalement des façades et travaux intérieurs

En 2009, un effort financier significatif a été consenti par l'Etat en faveur de la restauration de deux bâtiments représentatifs de l'architecture des années 1930 : **le groupe scolaire Condorcet de Maisons-Alfort**, construit par les architectes Hummel et Dubreuil entre 1930 et 1934, et **le groupe scolaire Karl Marx de Villejuif**, construit en 1926 par André Lurçat, dans le respect des principes énoncés par Le Corbusier.

## Appui à la vie culturelle

L'Etat accorde des subventions aux collectivités locales pour les dépenses de construction, d'équipement et d'informatisation des bibliothèques et médiathèques. **Deux projets de construction et de modernisation des équipements informatiques ont fait l'objet d'aides financières en 2009 pour un montant total de 507 760 € au Kremlin-Bicêtre et au Plessis-Trévisé.**

Dans le domaine des archives, l'Etat apporte une subvention de **730 000 €** pour la **restructuration du bâtiment des archives départementales du Val-de-Marne.**

**Le soutien financier de l'Etat aux structures de création et de développement culturel s'est poursuivi en 2009 avec :**

- **le théâtre** : la **Maison des Arts de Créteil**, scène nationale (subvention de fonctionnement de 1,872 M€) un **centre dramatique national en préfiguration**, le théâtre des quartiers d'Ivry ( 1,135 M€ ) dont l'implantation à la Manufacture des Œillets est à l'étude pour 2012/2013, et **4 scènes** et **15 compagnies conventionnées.**
- **la danse** : le **Centre Chorégraphique National (CCN)** implanté à **Créteil** ( 0,506 M€) et le **Centre de Développement Chorégraphique/Biennale Nationale de Danse du Val-de-Marne (CDC)** ( 0,198 M€).
- **la création musicale** : la **Muse en circuit**, un des quatre centres nationaux de création musicale, implanté à Alfortville et l'ensemble de musique contemporaine « **le collectif musical international Ensemble 2e2m** » conventionné avec la Ville de Champigny.

- les **musiques actuelles** : le festival **Sons d'hiver**, la scène conventionnée pour la chanson - **Théâtre Antoine Vitez** à Ivry et l'**association Musiques Jeunes 94**, réseau départemental des musiques actuelles.
- les **arts plastiques** avec la présence du **MAC/VAL** à Vitry-sur-Seine et l'activité soutenue du centre d'art « **CREDAC** » à Ivry-sur-Seine.
- le **cinéma** : **33 enseignes, dont 13 sont classées Art et Essai en 2009**. Les principales manifestations cinématographiques sont soutenues conjointement par la DRAC et le Conseil Général : « Les Ecrans documentaires » à Gentilly et « Ciné Junior ».
- l'**éducation artistique et culturelle** : 1 361 élèves ont bénéficié des actions menées par la DRAC en partenariat avec 18 établissements scolaires et 20 structures culturelles.
- les **musées** :

#### L'Exploradôme à Vitry-sur-Seine :

Ce centre, qui était auparavant implanté au jardin d'acclimatation à Paris, s'est installé en 2009 à Vitry-sur-Seine à proximité du MAC/VAL dans des locaux plus adaptés et plus grands. Sur près de 1000 m<sup>2</sup>, l'Exploradôme est un lieu innovant de découverte des sciences, du multimédia et du développement durable qui fort de son slogan « il est interdit de ne pas toucher » :

- développe des expériences interactives
- permet d'appréhender les enjeux écologiques grâce à un parcours vert
- permet au public de s'initier aux usages novateurs des technologies de l'information et de la communication.

Cet équipement est financé par l'**Etat** à hauteur de **910 000 €** dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région Ile-de-France 2007-2013 et par le **FEDER** (fonds européen de développement régional) à hauteur de **773 071 €** sur une assiette de dépenses éligibles de 1 669 700 €.



Photos Exploradôme



Par ailleurs, le département du Val-de-Marne compte **8 musées de France** :

le MAC/VAL à Vitry-sur-Seine, le musée de la résistance à Champigny-sur-Marne, l'écomusée du Val de Bièvre à Fresnes, le musée de Saint-Maur à La Varenne, le musée de Nogent-sur-Marne, le musée Adrien Mentienne à Bry-sur-Marne, le musée Fragonard de l'école nationale vétérinaire à Maisons-Alfort, le musée Emile Jean à Villiers-sur-Marne.

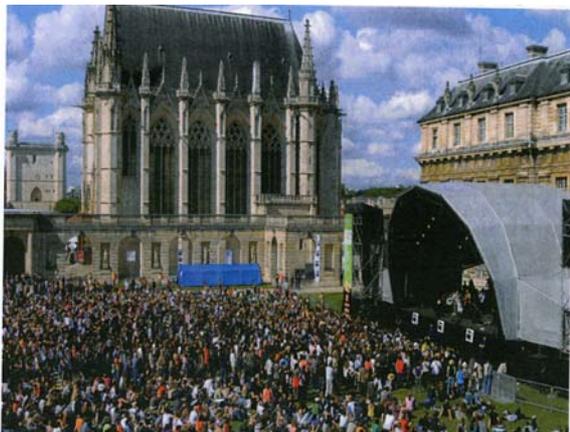


Photo centre des monuments nationaux

#### Le Château de Vincennes, pôle touristique et culturel majeur :

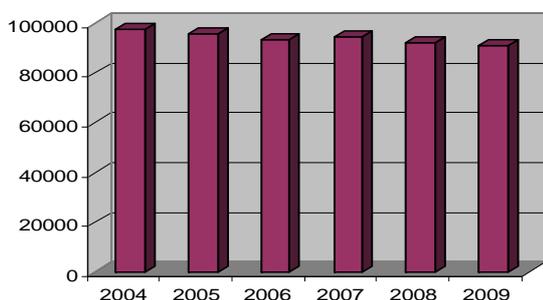
Depuis plusieurs années, les efforts consentis par les services de l'Etat en matière de restauration de ce patrimoine exceptionnel ont produit leurs fruits. 2009 aura été marquée par :

- l'achèvement des travaux sur les voûtes de la Sainte-Chapelle, incluant la restauration des décors peints et des décors sculptés et sa réouverture au public lors de l'exposition « Les trésors des icônes bulgares »
- l'ouverture d'une salle de lecture au Pavillon du Roi pour les lecteurs des bibliothèques et des archives du Service Historique de la Défense.

Le Château accueille de nombreuses manifestations culturelles qui ont permis d'augmenter de manière significative la fréquentation du site : **156 000 visiteurs en 2009**, soit + 35% par rapport à 2008.

# LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

## L'évolution de la délinquance : une baisse qui se confirme



En 2009, l'ensemble des services de Police et de Gendarmerie a enregistré une baisse de la délinquance de **-1,30%** par rapport à l'année 2008, dont une diminution de **-3,57 %** pour les faits de délinquance de proximité. **91 374** faits ont été constatés contre **92 579** pour l'année précédente soit un taux de criminalité à **70,38‰**. Le Val de Marne se situe au **10<sup>ème</sup> rang** des départements français en terme de délinquance.

**La Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité ( DTSP )** qui comptabilise plus de **94 %** des faits de délinquance générale et **98 %** des infractions de délinquance de proximité constatés, enregistre **une baisse** de la délinquance générale de **-1,88%** et de **- 3,55%** de la délinquance de proximité.

Les violences physiques contre les personnes amorcent une légère décline de **0,99%** dont une diminution de **-3,54%** des violences physiques non crapuleuses et de **-1,82%** des violences physiques crapuleuses. Les atteintes aux biens diminuent de **-2,25%**. Cependant on constate une augmentation de **4,35%** des cambriolages ainsi que des vols à la tire (**+6,94%**) et des vols de deux roues motorisés (**+4,43%**)

En 2009, **les indicateurs d'activité de la DTSP** montrent une action soutenue des services:

- les faits élucidés ont augmenté de **5,66%** et le taux d'élucidation s'établit à **34,61%**
- le nombre des mis en cause a progressé de **5,93%**
- le taux d'infractions révélées par une action d'initiative des services (IRAS) a augmenté de **4%**.

L'augmentation régulière du nombre de mineurs mis en cause et de leur proportion dans le total des mis en cause, **23,22%** reste préoccupante même si elle se rapproche de la proportion d'habitants de moins 19 ans (24,6%) que compte le département.

**La Police d'agglomération**, mise en place à la mi-septembre 2009, permet de lutter plus efficacement contre la délinquance en renforçant l'action policière départementale, par une meilleure coordination des actions, l'amélioration des méthodes et de l'organisation et des renforts en effectifs ou en moyens pour des opérations particulières. Le dispositif mis en place à l'occasion de la nuit de la Saint-Sylvestre pour lutter contre les incendies de véhicules et les violences sur la voie publique a constitué à ce titre une démonstration de l'efficacité de cette nouvelle organisation de la sécurité publique.

**Le plan d'action de lutte contre la délinquance** élaboré fin 2009 pour l'année 2010 s'articule autour de cinq priorités :

- la lutte contre les stupéfiants,
- la lutte contre les vols,
- la lutte contre les bandes et les violences urbaines,
- la lutte contre la délinquance itinérante,
- la lutte contre les violences aux personnes.

Il comprend également deux priorités supplémentaires ajoutées à l'échelon départemental :

- les vols et dégradations des deux-roues et des automobiles
- la sécurisation des établissements scolaires.

**L'action de la gendarmerie nationale** dont le retrait progressif a été engagé en 2009 s'est limitée à 4 champs :

- **la lutte contre l'immigration clandestine** : avec **729** faits constatés relatifs à la police des étrangers ;
- **la lutte contre le travail illégal** : avec **252** faits constatés ;
- **la délinquance économique et financière** : avec **525** faits constatés ;
- **le logement insalubre** : La gendarmerie, engagée dans cette problématique complexe dès 2008, a été saisie, en 2009, de **7** dossiers par le TGI de Créteil. Globalement, le nombre de faits constatés par la gendarmerie a baissé de **-3,80%**.

**Le GIR du Val-de-Marne** a recentré son activité sur le trafic de stupéfiants et sur la saisie des avoirs criminels. Son activité a donné lieu à la **saisie de 186 kg de cannabis, 1,346 kg de cocaïne, 183 cachets d'ecstasy, 3352 doses de produits anabolisants (1,5kg) et 10 armes.**

Les avoirs criminels saisis s'élèvent à **952 469 euros** (contre 239 218 en 2008). **Cette forte progression** démontre le recentrage du GIR sur l'assèchement du patrimoine des délinquants. D'un point de vue fiscal, cette activité a entraîné le traitement de 16 affaires en 2009.

De plus, **les services départementaux des finances publiques apportent désormais leur concours** à la lutte contre la délinquance en **soumettant les revenus du trafic** à l'impôt, notamment en matière de trafic de stupéfiants et en fournissant, pour les enquêtes de police, les informations en possession de l'administration fiscale.

#### **QUELQUES UNES DES ACTIONS PHARES DÉVELOPPÉES EN 2009 :**

**Le chantier prioritaire de la sécurisation des établissements scolaires** : le Président de la République a exprimé la volonté du gouvernement que des moyens soient mis en œuvre pour « sanctuariser » l'enceinte scolaire face aux phénomènes de violence ou de bandes. La circulaire interministérielle du 23 septembre 2009 a précisé le dispositif de sécurisation qui devait être mis en place.

La démarche locale entreprise en 2009 et début 2010 en concertation avec l'Inspecteur d'Académie a conduit :

- à la **relance des diagnostics de sécurité** réalisés par l'Éducation nationale en partenariat avec la Police nationale. A partir d'une analyse exhaustive des points de vulnérabilité des établissements, ces derniers ont préconisé des mesures techniques qui pourront inclure des équipements de vidéoprotection dans et aux abords des établissements du second degré les plus exposés aux phénomènes de violence,
- **au renforcement du partenariat entre les correspondants police jeunes et les correspondants commissariats** désignés par l'inspection académique aboutissant à des diagnostics de sécurité partagés, à des procédures des signalements violents, à une meilleure définition des modalités d'intervention des policiers dans les établissements et à des dépôts de plainte.

**Exercice « violences urbaines »** : Un exercice "de gestion opérationnelle et de coordination judiciaire en cas d'émeutes urbaines dans le département du Val de Marne", s'est déroulé le mercredi 21 octobre 2009, avec la participation du Parquet du tribunal de grande instance de Créteil, de la Direction territoriale de la sécurité de proximité du Val de Marne, de la RATP, de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et du SAMU 94.

**Les Foyers de Travailleurs Migrants** : Dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'exploitation des personnes, une opération d'envergure a été organisée, le **17 Juillet 2009**, dans les parties communes d'un foyer de travailleurs migrants, en accord avec la direction de l'établissement.

Les contrôles effectués ont permis de détruire 105 kg de viande non estampillée, et d'interpeller et de placer en garde-à-vue 17 personnes pour travail dissimulé ou séjour irrégulier. Trois commerces illégaux ont été fermés.



**La lutte contre le trafic de stupéfiants** : Au cours de l'année 2009, les services douaniers d'Orly ont saisi **290 kg de stupéfiants** dont plus de 220 kg de cocaïne, 60 kg de résine de cannabis et 3 kg d'herbe de cannabis. Ces saisies ont essentiellement été effectuées sur des voyageurs par le service de la surveillance et au centre de tri postal dans des colis en provenance ou à destination des DOM-TOM.

# Sécurité et sûreté à l'aéroport d'Orly

La plate-forme aéroportuaire de Paris-Orly a conservé son rang de deuxième aéroport de France et dixième d'Europe, malgré une **baisse** de ses **indicateurs d'activité** avec **220 606 mouvements d'avion** (soit **-4,15%** par rapport à 2008), **25 102 720 passagers (-4,20%)** et **91 072 tonnes de fret (-4,25%)** transportés.

**Dans le cadre du contrôle migratoire**, la direction de la police aux frontières d'Orly (DPAF) a prononcé **1486** mesures de non admission à la frontière contre des étrangers (**+35,96%** par rapport à 2008). **1411** d'entre eux ont été placés en zone d'attente. **118** ont été admis au titre de l'asile.

**S'agissant de la lutte contre l'immigration illégale**, la DPAF a détecté sur la plate-forme **1074 étrangers en situation irrégulière** qui ont fait l'objet de procédures judiciaires (**+60,77%**). Ceci a contribué à porter à **3157 (+15,94%)** le nombre de faits constatés de délinquance ; **1946** d'entre eux ont été élucidés (**+18,51%**). La délinquance de voie publique est en diminution de **5,94%** avec **364** faits constatés.

**Au titre de la sûreté**, l'aéroport d'Orly a été évalué en février 2009 par des inspecteurs de la commission européenne qui ont conclu à la conformité de son niveau global de sûreté.

Les contrôles de performance des mesures de sûreté réalisés par la DPAF, dont le nombre a été doublé en 2009 afin d'assurer une effectivité 7 jours sur 7, ont permis de procéder à **536** tests de performance et **112 889** contrôles des mesures de sûreté applicables aux passagers et aux bagages de cabine. Il a été dressé **165** constats de manquements. En outre, la DPAF a traité **17 870** enquêtes d'habilitation, d'agrément et de délivrance de badges et de cartes professionnelles.

## La prévention de la délinquance

### L'application de la loi relative à la prévention de la délinquance :

A ce jour, le Val de Marne compte 26 conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et 4 conseils intercommunaux installés qui couvrent 34 communes du département. En 2009, la commune de Villeneuve le Roi a procédé à l'installation de cette instance le 27 avril, tandis que les communes de Joinville le Pont et Nogent sur Marne, déjà regroupées au sein du CISPDP Vallée de la Marne, se sont dotées d'un conseil communal afin de traiter les affaires spécifiquement locales.

Après celui de Villiers le 19 septembre 2007, un deuxième contrat local de sécurité, dit de nouvelle génération, a été signé dans le département avec la commune de Thiais le 6 mars 2009.

Enfin, un contrat territorial de sécurité dans les transports en commun dit de nouvelle génération – élaboré à l'échelle du département en partenariat avec les sociétés de transports, RATP, STRAV, SNCF, la communauté d'agglomération du haut Val de Marne, le Parquet et l'Éducation nationale – a été signé le 25 mai 2009.

### La protection judiciaire de la jeunesse :

Depuis 2006, l'action du service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse a fortement recentré son action dans le registre pénal : de 70% en 2005, **la proportion de prises en charge pénales est passée à près de 91% en décembre 2009.**

Parmi les mesures pénales en milieu ouvert, les libertés surveillées, les sursis avec mise à l'épreuve, les TIG, les contrôles judiciaires sont en nette progression (+ 33% depuis 2006). Parallèlement, la PJJ poursuit son action dans le domaine **des mesures d'insertion et de prévention de la récidive.**

**Les « modules citoyens »** : cette démarche innovante met un accent particulier sur le développement des mesures judiciaires visant à prévenir la récidive de la délinquance des mineurs au moyen de réponses rapides et adaptées, notamment des mesures de réparation pénale alternatives aux poursuites et des modules de citoyenneté (stages de citoyenneté, de formation civique, dialogues citoyens, réparations collectives...).

Ces modules citoyens permettent d'accueillir des groupes de 10 à 12 mineurs qui font l'objet d'une mesure alternative aux poursuites, d'une sanction éducative ou d'une mesure alternative à l'incarcération. En 2009, ils ont concerné 31 adolescents autour de deux thématiques : « et moi, citoyen » et « à la rencontre des institutions ».

Par ailleurs ont également été organisés :

**Le forum départemental pour l'accès au droit et à citoyenneté des jeunes** organisé le 8 janvier, a réuni 40 exposants et près de 900 jeunes des collèges et des lycées. Dans le cadre du Pôle droit jeunesse du Val-de-Marne ce dispositif fait le pari que l'accès aux droits et à la citoyenneté des jeunes est un puissant vecteur d'intégration.



**Le Forum « sport, culture et santé »**, le 24 juin, proposait aux jeunes suivis par la PJJ ainsi qu'à d'autres jeunes du département (classes relais, prévention spécialisée) un espace de rencontres autour de 25 stands d'animation.

Au total, 150 mineurs ont participé au forum. Ils ont pu découvrir et s'initier à différentes activités sportives et culturelles tout en se sensibilisant aux questions de santé.

**La restructuration du dispositif départemental de protection judiciaire de la jeunesse** : la progression et l'évolution de l'activité du secteur public de la PJJ se sont opérées parallèlement à la mise en conformité de ses équipements. Cette restructuration a été l'occasion pour la PJJ de revoir en profondeur son organisation dans le droit fil de la révision générale des politiques publiques appliquée au ministère de la justice.

**Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)** créé par la loi du 5 mars 2007 permet de financer des actions de prévention de la délinquance, notamment dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), et l'installation de dispositifs de vidéo-protection. L'objectif du FIPD, géré par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'ACSé), est de promouvoir le développement des politiques locales, en conformité avec le Plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD).

En 2009, **54 actions** ont bénéficié de **839 903 €** de subventions, dont 487 710 € pour des actions de prévention et 352 193 € au titre de la mise en œuvre de dispositifs de vidéo-protection dans les communes.

Grâce au FIPD, le schéma départemental d'aide aux victimes a pu être mis en œuvre avec le concours de 4 structures (CIFI-CIDF, APCE 94, Tremplin 94, SAJIR/APCARS). Ce schéma permet la prise en charge des victimes d'infractions pénales, des femmes victimes de violences conjugales, de la prévention des violences intra-familiales, du soutien à la parentalité et de dispenser des informations juridiques.

Les autres actions concernent l'éducation à la citoyenneté, la prévention de la délinquance des mineurs et la prévention de la récidive.

S'agissant de la **vidéo-protection**, la mise en place ou l'extension de dispositifs ont été subventionnés à Villiers-sur-Marne, Villeneuve-le-Roi, Bry-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Champigny-sur-Marne et Maisons-Alfort.

# PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

## Désamorçage réussi à Orly

Le 11 février 2009, une bombe américaine de la seconde guerre mondiale a été découverte à Orly, en limite de département. L'opération de désamorçage de cet engin le 26 mars a duré 4 heures et a nécessité la mise en place d'un périmètre d'évacuation de 400 mètres sur la commune d'Athis-Mons et sur l'aéroport d'Orly; 1336 personnes ont ainsi été évacuées. L'ensemble des services a été placé sous l'autorité conjointe du préfet du Val-de-Marne et du préfet de l'Essonne. Au total 230 personnes ont été mobilisées dans les 2 départements.



## La sécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière constitue une priorité d'action permanente dans le département. L'année 2009 a connu une légère baisse du nombre d'accidents et de blessés, une baisse plus sensible du nombre de tués. En revanche, une hausse préoccupante du nombre de blessés hospitalisés est constatée par rapport à l'année 2008.

Bilan de l'année 2009	Accidents corporels	Personnes tuées à trente jours	Total blessés	dont blessés hospitalisés
Année 2009	2560	28	3034	343
Année 2008	2642	30	3071	307
Évolution 2009 / 2008	- 3,1 %	- 6,7 %	- 1,2 %	+ 11,7 %
Évolution France entière 2009/2008	- 8 %	- 0,3 %	- 10,5 %	- 12,8 %

### Les accidents mortels :

L'alcool est présent dans 13 accidents mortels (46 %). Il est associé aux produits stupéfiants dans 5 d'entre eux.

13 accidents (46%) impliquent un seul véhicule (neuf deux roues et quatre véhicules légers)

15 accidents (54 %) se sont produits entre 22h00 et 07h00

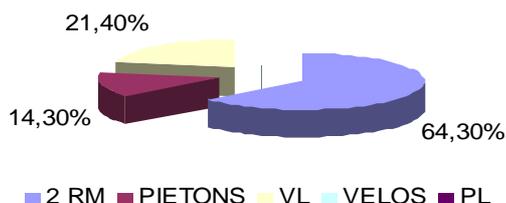
4 accidents sont localisés sur le même axe, 2 sur la RN6 et 2 sur la RD6

6 accidents sont localisés sur autoroute et représentent 14 victimes (50 %) âgées de 18 à 25 ans

26 victimes (93 %) sont de sexe masculin

### Les 2 roues motorisées et les piétons représentent 85 % des tués

#### Tués année 2009



## Un plan départemental de contrôles routiers (PDCR) qui comprend des actions de communication en direction des 2 roues motorisées et des piétons :

Les enjeux prioritaires du PDCR signé le 14 avril 2009 par le préfet et le procureur du TGI de Créteil sont :

- **La sécurité des 2 roues motorisés** : quatre opérations de contrôles coordonnés dont une du 11 au 15 mai 2009 à l'occasion des journées départementales des 2 roues motorisées.
- **La sécurité des piétons** : opérations de sensibilisation des piétons associant les polices municipales à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> journée du piéton du 15 au 19 juin.
- **L'implication des poids-lourds** dans les accidents : opérations de contrôles coordonnés le 4 juin 2009 - 145 infractions relevées.
- **L'alcool et la vitesse** : des contrôles réguliers et aléatoires permettant une présence soutenue sur le terrain ont été menés notamment aux abords des discothèques (opération SAM). 388 opérations de contrôle de vitesse ont été conduites au cours de l'année 2009, entraînant 2703 contrôles positifs. En matière de consommation d'alcool, 28 481 contrôles de dépistages ont été menés. 364 se sont révélés positifs. Par ailleurs, dans le cadre des contrôles réalisés suite à des infractions :
  - 8743 dépistages d'alcoolémie ont été effectués. 1331 tests se sont révélés positifs.
  - 436 dépistages d'usages de drogues ont été opérés dont 383 se sont révélés positifs.



2èmes journées du piéton à Boissy- Saint -Léger

### Le développement et l'animation des partenariats locaux

- **Le 21 septembre 2009** : Signature d'une charte de partenariat entre l'Etat, la CRAMIF et les représentants des organismes professionnels du transport routier de marchandises.
- **Le 20 novembre 2009** : Co-signature du DGO entre le Préfet du Val-de-Marne, le Président du Conseil général et le Président de l'association des Maires du Val-de-Marne.
- **Le 15 décembre 2009** : colloque "Agir ensemble pour la sécurité routière" au MAC VAL à Vitry-sur-Seine, inauguré par le Préfet, le Président du Conseil Général et le Président de l'Association des Maires du Val-de-Marne.

**Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)** : 47 actions ont été inscrites et réalisées en 2009 contre 29 en 2008 dont 21 portées par les communes 13 par les associations et 13 par les services de l'Etat et le réseau des Inspecteurs départementaux de sécurité routière (IDSR).

### L'éducation routière : Le passage des examens du permis de conduire en 2009

Nombre de candidats	Permis moto	Permis PL	Permis B
	3093	1550	20300

Places attribuées	2007	2008	2009
Epreuve théorique générale	/	29482	29472
Epreuve pratique toutes catégories	/	36095	34812
<b>Taux de réussite</b>			
Epreuve théorique générale	65,33%	64,49%	63,02%
Epreuve pratique (catégorie B)	50,10%	53,50%	55,60%

## Les actions de contrôle des services de l'Etat

**L'inspection du travail** : les inspecteurs et les contrôleurs du travail sont chargés de veiller à l'application des dispositions du code du travail et des autres dispositions légales relatives au régime du travail, ainsi qu'aux stipulations des conventions et accords collectifs de travail. Ils sont également chargés, concurremment avec les officiers et agents de police judiciaire, de constater les infractions à ces dispositions et stipulations. (article L. 8112-1 du code du travail). **4 236 interventions ont été menées en 2009 ( 3664 en 2008) dont 2 742 contrôles.**

## Les équipements sportifs : les contrôles de la DDJS

Ils permettent de vérifier les conditions de pratique des sports et d'encadrement : ont ainsi été visités une ou plusieurs fois dans l'année, **51 accueils de loisirs, 20 piscines, 15 salles de remise en forme, 6 centres équestres.**

## La sécurité sanitaire des aliments : les contrôles des services vétérinaires

- **1850 inspections dans 1245 établissements de mise sur le marché, de distribution et de restauration à caractère social** (cuisines centrales ou hospitalières, maisons de retraite, crèches, cliniques, restaurants d'entreprise, restauration scolaire communale, enseignement secondaire et supérieur ...).

- **330 études des plans de sécurité sanitaire des entreprises agroalimentaires** et des projets d'installation dans le département .

- **381 contrôles de produits venant des Etats membres** : le MIN de Rungis et la zone d'activité SENIA située à proximité constituent un point de passage privilégié pour l'organisation de contrôles à destination des marchandises d'origine communautaire.

- **émission de 58327 certificats sanitaires et réalisation de 1712 contrôles à l'exportation** de produits nationaux (de nombreuses entreprises procèdent à l'exportation de leurs produits à partir du MIN de Rungis).

- **126 investigations liées à des alertes sanitaires (53 en 2008) et 21 pour des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC).**

- **911 prélèvements effectués au titre de plans de surveillance et plans de contrôle demandés par l'administration centrale (135 en 2008)** dont 650 échantillons de viande bovine prélevés sur le MIN en vue d'étudier la prévalence du parasite de la toxoplasmose.



Les pavillons du MIN de Rungis

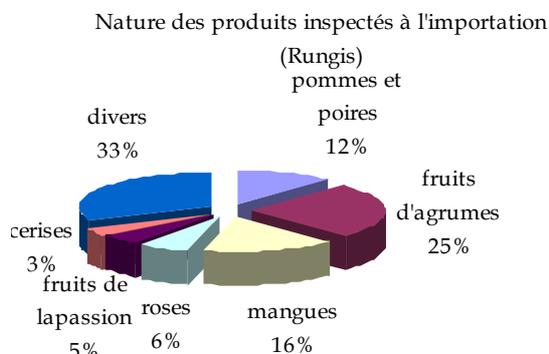
## La surveillance phytosanitaire du territoire et des frontières

La direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, a notamment pour mission quotidienne le contrôle phytosanitaire des végétaux et produits végétaux importés, exportés et produits en Ile-de-France, ainsi que le contrôle de la distribution et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

**Les contrôles réalisés à l'importation** visent à prévenir l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles qui pourraient causer des dommages importants aux productions agricoles. Ces contrôles ont conduit au refus de 34 lots de végétaux pour non-conformité à la réglementation communautaire.

### Contrôles à l'importation en 2009

Site	Rungis	Orly	Total
Nombre de lots de végétaux	671	1132	1803
Nombre de lots d'emballages en bois	509	22	531
Nombre total de lots	1180	1154	2334
Nombre de lots refusés	22	12	34
Nombre de demandes d'analyses	10	28	38



**Les contrôles à l'exportation : 10 084 certificats phytosanitaires ont été délivrés, pour 3932 lots inspectés** (fruits et légumes, fleurs coupées, semences potagères principalement) et 4 établissements de production d'emballages en bois destinés à l'exportation ont été contrôlés et déclarés conformes. D'autre part, 4 pépinières et 15 jardinerie contrôlées dans le cadre de la délivrance du passeport phytosanitaire exigé pour la circulation intra communautaire ont également fait l'objet d'une inspection au titre de la réglementation relative à la distribution et l'application des produits phytopharmaceutiques.

## La protection animale

### Commerce, transport des animaux :

- 5 certificats de capacité pour la vente en animaleries et 2 refus
- 10 autorisations de transport et 50 certificats à des convoyeurs.
- 80 dossiers certifiés pour permettre à des animaux de voyager vers des pays hors CE.

**De nombreux contrôles et suivis ciblés:** 18 animaleries, 4 cirques, 9 établissements d'expérimentation animale, 21 installations apicoles, suivi de 35 manifestations rassemblant des animaux, surveillance rapprochée de 23 carnivores domestiques ramenés par les voyageurs dans des conditions sanitaires illégales (risque de rage), suivi de 14 plaintes...

**L'année 2009 a permis d'actualiser le plan d'urgence** qui doit permettre d'intervenir rapidement en cas d'apparition d'une maladie épizootique majeure (fièvre aphteuse, pestes aviaires, pestes porcines...) de manière à circonscrire une suspicion de foyer ainsi qu'à éradiquer tout foyer confirmé. 50 nouveaux mandats sanitaires vétérinaires ont été accordés à des praticiens, afin de leur permettre d'intervenir, au nom de l'Etat, dans le cadre des maladies réglementées.

## La prévention du péril animalier sur l'aérodrome de Paris Orly

L'aérodrome d'Orly, espace vert inscrit dans le tissu urbain de plus de 800 ha, représente un territoire de prédilection pour de nombreuses espèces animales. Les services d'Aéroports de Paris (ADP) sont dès lors confrontés à la présence permanente d'animaux susceptibles de provoquer des incidents avec les aéronefs et notamment de fortes populations de pigeons qui viennent se nourrir sur les exploitations agricoles environnantes. Les acteurs concernés (ADP, DRIAFA, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Essonne, chambre d'agriculture, Office national de la chasse et de la faune sauvage) ont convenu, en février 2009, de renforcer les mesures d'effarouchement et de destruction à tir **en élargissant le périmètre d'intervention aux zones agricoles situées à proximité de l'enceinte aéroportuaire** afin de couvrir l'ensemble des zones et des périodes sensibles. Un **arrêté inter-préfectoral** (Essonne et Val-de-Marne) signé le **4 août 2009**, permet aux agents du service péril animalier d'ADP Orly d'intervenir en dehors de l'enceinte aéroportuaire si aucune autre intervention n'est possible réglementairement.



Photo Aéroports de Paris

## Les contrôles économiques de l'Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes : 12791 contrôles dans 3910 établissements en 2009 (12439 en 2008) et 277 Procès-verbaux transmis au Parquet

**Régulation concurrentielle des marchés** (14% de l'activité)

**Protection économique des consommateurs** (34% de l'activité) : à titre d'exemple :

- environ **120 PV** dressés à l'encontre de grossistes implantés sur le MIN de Rungis pour des manquements aux règles de qualité et d'étiquetage des fruits et légumes.
- Une dizaine de PV dressés pour des pratiques commerciales trompeuses, infractions aux règles de démarchage à domicile, abus de faiblesse ou pratiques trompeuses à l'encontre de distributeurs ou d'entreprises d'installation-rénovation à domicile.

Sur la base des PV transmis au Parquet **des condamnations** ont été infligées par le TGI de Créteil dont une amende de 10 000 € à l'encontre d'un établissement de remise en forme pour infraction aux règles de démarchage et de crédit, 2 amendes de 20 000 € et 30 000 € à l'encontre de 2 sites de commerce électronique pour indisponibilité de produits ou non respect du délai de rétractation de 7 jours....

**Sécurité des consommateurs** (22% de l'activité) : à titre d'exemple, dans le domaine des produits alimentaires, 35 PV dressés, une centaine de mesures de police administrative à l'encontre de restaurants ou de professionnels de métiers de bouche.... dans celui des produits industriels et des prestations de services, sur 30 aires de jeux vérifiées au cours de l'été, 26 rappels de réglementation ont été adressés aux municipalités gestionnaires.

## Les contrôles techniques de la DRIRE

### Automobiles :

- 14** procédures d'identification de véhicules importés
- 436** réceptions de véhicules importés, reconstruits ou transformés
- 20** visites de surveillance de centres de contrôle techniques

### Equipements sous pression :

- 2 opérations de surveillance en usine et
- 5 visites de surveillance des organismes vérificateurs des équipements sous pression

### Canalisations de distribution de gaz :

- 2 inspections de chantiers
- (1 avertissement)

### Météorologie :

- 47** audits ou visites de surveillance des organismes agréés
- 32** actions de surveillance des instruments en service (contrôle de 384 instruments en opération « coup de poing » nationale ou avec la DDCCRF).

# Le Plan de relance



**Le plan de relance** a été mis en œuvre par le gouvernement pour limiter les effets de la crise, survenue au dernier trimestre de l'année 2008, sur l'activité économique et sur les ménages.

Le 4 décembre 2008, le Président de la République annonçait un plan de relance massif de **26 milliards d'€** pour soutenir l'investissement et aider les ménages. Il a été complété par des mesures de justice et de solidarité au sommet social de février 2009 et des mesures de maintien de l'emploi, de développement de la formation en avril 2009.

**Ainsi, les crédits consacrés au plan de relance s'élèvent aujourd'hui à 33 milliards d'€**



## La Relance est en marche dans le Val-de-Marne

Le département a bénéficié de l'ensemble des mesures du plan de relance qui peuvent être regroupées en 3 grandes catégories :

## Les mesures de soutien à l'activité

### Le soutien à l'investissement public :

- ▶ 100 M € consacrés à l'investissement public (ex : travaux d'amélioration du tunnel de Champigny, réhabilitation du bâtiment du CROUS de Cachan, mise aux normes, sécurisation, et travaux d'économies d'énergie dans les divers bâtiments publics ; informatisation et amélioration du réseau électrique) ;
- ▶ Le plan de relance a permis le financement de 174 logements supplémentaires au titre du programme exceptionnel « VEFA 30 000 » et l'attribution d'une prime supplémentaire de 1 000 euros à 125 logements et a renforcé les politiques de renouvellement urbain par un abondement de la dotation de 22 M€ pour les opérations menées par l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU)



Signature des conventions FCTVA et ANRU en présence de Mme Fadela AMARA le 8 avril 2009

Augmentation de la capacité d'investissement des collectivités territoriales par la **perception anticipée** (n+1 au lieu de n+2) **du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée)**.

**Les 42 collectivités (dont 34 communes et le Conseil Général) qui ont conventionné avec l'Etat avant le 15 mai 2009 ont perçu avant le 1<sup>er</sup> juillet un versement anticipé de FCTVA de 94 880 450 € sur une base de 860 826 379 € d'investissements réalisés en 2008 soit une hausse de 30,74% par rapport à la moyenne de la période 2004-2007.**

Cette mesure qui permet de créer des équipements et de soutenir l'activité des entreprises qui les réalisent sera reconduite.

### **Le soutien au logement :**

➤ 509 ménages ont pu bénéficier du doublement du prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un logement neuf et 796 rénovations de logements ont pu être financées ;

### **Le soutien aux entreprises :**

➤ Après avoir conforté le système bancaire et financier, le gouvernement, au travers du plan de relance, vient **faciliter l'accès au crédit** et soutenir le financement des entreprises. Ce soutien passe par la création de prêts ou de garanties de prêts auprès d'Oséo (472 prêts consentis en 2009) et par la mise en place de la médiation du crédit, instance de recours des entreprises en cas de refus de crédit par les établissements bancaires (214 dossiers instruits, 121 médiations réussies).

➤ La **prime à la casse** est venue en appui à l'industrie automobile fragilisée par la crise : 7374 véhicules neufs ont été achetés grâce à ce dispositif.

➤ **Les administrations fiscales partenaires des acteurs économiques locaux.** Le remboursement immédiat par l'Etat des sommes qu'il doit aux acteurs économiques a été effectif tout au long de l'année 2009. Les entreprises ont ainsi pu profiter de reversements accélérés de trop perçus d'impôt sur les sociétés dans des délais rapides. De même, depuis le 1er janvier 2009, les entreprises peuvent bénéficier mensuellement du remboursement de leur crédit de TVA.

De plus, la Direction Départementales des Finances Publiques a été partie prenante du dispositif de médiation du crédit piloté par la Banque de France et mis en place pour accompagner les sociétés rencontrant des problèmes de trésorerie.

Dans le cadre de la commission des chefs des services financiers, qui réunit les administrations fiscale et sociale pour l'examen des demandes de règlement échelonné des impositions des entreprises, la DDFIP a accordé, tout au long de l'année 2009, 62 plans de règlement représentant un montant cumulé de dettes publiques de 24,1 millions d'€. 4.316 emplois ont ainsi été préservés.

## **Les mesures de soutien à l'emploi**

Les interventions pour le **maintien de l'emploi** passent par la revalorisation de l'activité partielle : 299 926 heures consommées en 2009 ont été indemnisées par l'Etat. En 2008, 24 512 heures avaient été indemnisées à ce titre.

### **Le soutien à la création d'emploi :**

14 191 personnes ont pu retrouver un emploi grâce aux mesures d'exonération de charges pour les embauches dans les très petites entreprises, par la mise en œuvre de contrats aidés que ce soit dans les secteurs marchands ou non marchands, ou par les mesures d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises (NACRE).

### **Le soutien à l'entrée dans la vie active :**

6 215 personnes ont pu bénéficier de contrats de professionnalisation et de contrats d'apprentissage dans les entreprises, qui bénéficiaient d'exonération de charges et/ou de primes à l'embauche.

**Le soutien à la reprise d'emploi** par les mécanismes de convention de reclassement personnalisé (1 811 bénéficiaires) et d'engagement et de développement de l'emploi et des compétences.

## **Les mesures de justice en direction des salariés précaires et des familles modestes**

Mesures **d'allègement fiscal** par l'octroi de crédit d'impôt pour les foyers fiscaux modestes : 85 090 foyers en ont bénéficié (soit 11 % des foyers fiscaux du département) ; De plus, les demandes de délais de paiement font l'objet d'un examen particulièrement attentif, tenant compte des situations personnelles, de la part de la Direction Départementale des Finances Publiques ;

### **Versement de primes de solidarité :**

Prime de 500 € pour les travailleurs précaires (391 bénéficiaires), prime de solidarité active de 200 € (92 595 bénéficiaires), primes de 150 € pour les familles modestes (57 186 bénéficiaires) ;

### **Relèvement de certaines prestations ou aides à la personne :**

Augmentation de 6,9 % du minimum vieillesse : 5 349 bénéficiaires ;

Augmentation de 4,4 % de l'allocation adulte handicapé : 12 442 bénéficiaires ;

18 783 foyers ont reçu des bons d'achat de services à la personne d'un montant de 200 €.

**Une enveloppe exceptionnelle de 200 000 €** du plan de relance est venue abonder les crédits de politique de la ville **pour renforcer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires.**

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

## L'observatoire du foncier

L'identification du foncier potentiellement mutable doit permettre à l'Etat d'accompagner les collectivités locales dans la définition d'un projet de territoire en accord avec les possibilités d'évolution à plus ou moins long terme en facilitant le travail d'élaboration des PLU, des PLH et des contrats de mixité sociale.

Au cours de l'année 2009, le travail a été réalisé sur 26 communes du département dont les 12 communes du territoire d'Orly-Rungis Seine Amont (ORSA).

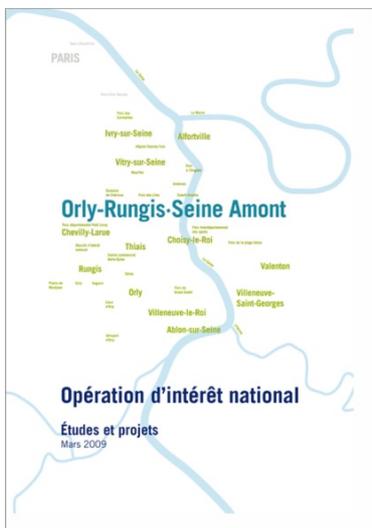
Le territoire d'ORSA étant doté d'atouts (aéroport d'Orly, Min de Rungis), mais aussi de manques (emploi industriel, logements, transport collectif de banlieue à banlieue), l'analyse de la structure foncière à l'échelle de ce territoire est apparue indispensable à l'articulation des questions de densité, de desserte et d'usage des équipements et services, afin de proposer un développement urbain cohérent et ambitieux.

Cette analyse a porté plus précisément sur sept secteurs stratégiques de l'OIN {Les Ardoines (Vitry), Senia-Pont-de-Rungis (Thiais et Orly), la RN7 (Thiais, Rungis et Chevilly-Larue), Les Vœux (Orly), Triage (Villeneuve-Saint-Georges), Centre-ville (Villeneuve-Saint-Georges), la ZAC Anatole-France}.

Dès 2010, sera mis en place un **observatoire du foncier** à visée opérationnelle permettant de planifier de manière la plus cohérente possible le développement urbain des prochaines années dans le Val-de-Marne.

## L'Opération d'Intérêt National (OIN)

### L'Etat local dans les instances de l'EPA-ORSA



**Le projet stratégique directeur du territoire a été approuvé le 6 avril 2009.** L'Etat avait largement contribué aux réflexions préparatoires et participe par ses actions, à la mise en oeuvre de ce projet :

- ▶ Implication dans le suivi de la construction neuve et des démolitions pour évaluer annuellement l'atteinte de l'objectif des 3 000 logements nets par an, et ce, grâce à une base de données regroupant l'ensemble des opérations de construction et de démolition. Les questions de réhabilitation de logements et le lancement de la réflexion sur les quartiers dégradés ont également fortement mobilisé les services ,
- ▶ Participation à un groupe d'experts et au lancement d'une étude spécifique sur la vulnérabilité du territoire au risque inondation, permettant une meilleure prise en compte des questions d'urbanisme de risque,
- ▶ Suivi des démarches spécifiques concernant l'évolution des emprises RFF-SNCF et l'évolution des dépôts pétroliers, travail en collaboration avec le STIIC pour l'élaboration des PPRT.

La stratégie foncière, affirmée en 2008 avec la **création par le Préfet de sept périmètres d'étude dans les secteurs juridiques de l'OIN**, a été complétée par la création, par arrêté du 17 juin 2009, d'un **périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur le secteur SENIA**. Celui-ci confère à l'EPA-ORSA un droit de préemption sur les aliénations immobilières dans l'ensemble du périmètre.

## La mise en oeuvre du GP3

Le Grand Projet 3 « Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France » du contrat de projet Etat - Région Ile-de-France 2007-2013 apporte, dans les territoires d'intérêt régional et national, une contribution à la réalisation d'écoquartiers. Les écoquartiers éligibles doivent remplir certaines caractéristiques : une opération intégrant au moins 1 000 logements construits offrant une diversité de programmation, bien desservie par un transport en commun structurant et réalisée dans les délais du CPER.

**L'aide apportée par l'Etat par écoquartier s'élève à environ 10 millions d'euros de subventions.**

3 conventions cadre ont été signées le 16 février 2010 :

**Les écoquartiers « RD7 / portes d'Orly » :** projet intercommunal sur les communes de Chevilly-Larue avec la ZAC Anatole France et de Vitry avec la ZAC Moulin Vert autour de la requalification de la RN7 en boulevard urbain avec l'arrivée du tramway en 2013 : environ 1600 logements y seront construits dont 600 engagés d'ici 2013.

**Les écoquartiers « Confluence-Seine-amont / Ivry / Paris » à Ivry :** projet multisite regroupant deux opérations importantes participant au rééquilibrage de la commune : 6700 logements prévus dont 1700 sur l'axe 305 et 5000 à Confluences.

**L'écoquartier « RD5 - Vitry sud Ardoines à Vitry » :** projet intégrant la ZAC RN305 sud et des opérations de reconstitution de l'offre ANRU qui s'inscrit dans la requalification de la RN305 en boulevard urbain avec l'arrivée d'un TCSP ; 1050 logements prévus dont la totalité sera engagée d'ici 2013.



Les écoquartiers « Confluence-Seine-amont / Ivry / Paris »: illustration "ivry\_confluence\_perspective"  
Extrait site internet ville d'Ivry-sur-Seine

## Les documents d'urbanisme

La prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement, généralisée à toutes les révisions de documents d'urbanisme en 2008, s'est poursuivie en 2009. 8 porter-à-connaissance et trois avis de l'Etat ont été réalisés en 2009. Un état d'avancement des documents d'urbanisme a été publié tous les trimestres sur le site internet de la DDE qui a également mis à jour et publié son étude régulière sur la disponibilité dans les zones d'aménagement concerté (arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 2009). Les effets de la crise économique se sont faits sentir avec une forte baisse de la construction de locaux d'activités et de bureaux en ZAC qui retombe au niveau de construction de l'année 2003.

## La création d'entreprises

**L'autoentrepreneuriat :** le régime de l'auto-entrepreneur créé par la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire.

Il est ouvert à tout porteur de projet souhaitant créer une activité complémentaire à un autre revenu ou tester une idée « sans engagement » et peut être obtenu par une simple déclaration au Centre de Formalités des entreprises, sur un formulaire papier ou par internet.



**Sur les 12 304 créations d'entreprise tous régimes confondus, le nombre de déclarations d'auto-entrepreneurs s'est élevé à 7 035** (65 648 en Ile-de-France et 320 019 dans la France entière). Le régime de l'auto-entrepreneur représentait donc **57,2 % de l'ensemble de la création d'entreprise** du département en 2009 (contre 50,3 % pour l'IDF).

**La création d'entreprise incluant le régime d'auto-entrepreneur est en augmentation de 83,9 % par rapport à l'année 2008 (+ 67,6 % au niveau régional)**, alors que dans le même temps la création d'entreprise n'incluant pas ce régime est en diminution de 21,2 % (-16,7 % au niveau régional).

Les auto-entrepreneurs du Val-de-Marne ont choisi en **priorité les secteurs du soutien aux entreprises (29, 7 % d'entre eux), du commerce, transports, hébergement et restauration (23 %), des autres activités de services (13,6 %) et de l'information et de la communication (11,6%)**. Il convient néanmoins de préciser que les données relatives au secteur de l'industrie ne sont pas connues.

## Le dispositif NACRE

**Le Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE)** permet en quelques mois de créer ou reprendre une activité à travers un accompagnement en 3 phases :

- l'aide au montage du projet, par une aide à l'élaboration d'un dossier économique complet,
- l'appui au financement du projet, permettant de bénéficier d'un prêt Nacre à taux zéro conditionné par l'octroi d'un prêt bancaire ou assimilé d'un montant et d'une durée au moins égale,
- l'appui au démarrage et au développement de l'entreprise, par un conseil dans les choix de gestion, les stratégies de développement et l'embauche de salariés ...



**656 actions ont été conventionnées sur un total de 6 513 en Ile de France, soit 10,1%**

Au 31/12/2009, le nombre d'actions réalisées par les prestataires (9 opérateurs dans le 94 pour l'accompagnement des entreprises) s'élevait à 321 soit seulement **49 % du total octroyé au niveau départemental** (contre un taux de réalisation de 55 % en Ile-de-France).

## Le développement industriel : le conseil aux entreprises

Des actions sont conduites par l'Etat au niveau local pour contribuer à créer un environnement favorable à la création et au dynamisme des entreprises, et leur assurer les conditions d'un développement équilibré et durable à travers:

- ▶ **l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques** qui sont de plus en plus rapides et créent des opportunités prometteuses mais aussi des risques importants pour les entreprises et le tissu économique,
- ▶ **le soutien à l'innovation** pour renforcer la diffusion des nouvelles technologies et des services innovants, tout particulièrement dans les PME et pour soutenir la recherche et le développement (R&D) et l'innovation des entreprises afin d'inscrire le département dans l'objectif national et européen de 3% de dépenses de R&D dans le PIB,
- ▶ **la promotion et l'accompagnement de la structuration du tissu industriel**  
Cette action se traduit par une connaissance des acteurs du développement économique, la mise en place de plans filières et le soutien aux pôles de compétitivité.



**Le Fonds européen de développement régional est l'un des instruments de l'Union européenne qui a pour objectif de réduire les déséquilibres entre les régions européennes.**



L'année 2009 marque la montée en puissance de la programmation des actions éligibles au programme opérationnel FEDER doté d'une enveloppe régionale de 151 M€ pour la période 2007-2013. C'est ainsi que, pour le Val de Marne, en 2009, 17 dossiers de demandes de subvention ont été instruits et programmés pour un montant de **2 563 626,92 € de FEDER** :

- 11 dossiers dans le cadre du projet intégré Seine Amont In Europe au titre de l'axe 1 consacré au développement des projets urbains dans les zones les plus en difficulté (1 698 587,92 €) ;
- 4 dossiers fléchés sur l'axe 2 qui soutient les actions favorisant l'innovation et renforçant la compétitivité du tissu économique francilien (1 464 123 €) ;
- 2 dossiers relatifs à l'assistance technique relevant de l'axe 5 (66 316 €).

# EMPLOI

## La tendance au 4ème trimestre 2009

### Le taux de chômage

	4ème trim. 2008	3ème trim. 2009	4ème trim. 2009
<i>Val-de-Marne</i>	6,5 %	7,6 %	8,1 %
<i>Ile-de-France</i>	6,8 %	7,9 %	8,4 %
<i>France</i>	7,8 %	9,8 %	9,5 %

Le taux de chômage s'établit à 8,1 % pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 : en dessous du taux de chômage de 8,4 % de la région Ile-de-France et de 9,5 % du niveau national soit 72 630 demandeurs d'emploi.

Toutefois, on constate une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A,B,C de 19,5 % sur un an supérieure à la moyenne francilienne de 18,3 % et à la moyenne nationale -France métropolitaine- de 18,2 %).

## Les politiques de l'emploi : les plans de mobilisation

La situation de l'emploi conséquence de la crise économique de l'automne 2008 a conduit les services de l'Etat à mettre en place un **plan de mobilisation pour l'emploi** accordant des moyens supplémentaires pour les contrats aidés ( tableau ci-dessous), l'emploi des seniors, les aides à la création d'entreprise ....

Un **plan d'urgence pour l'emploi des jeunes** a été mis en œuvre au mois de septembre pour répondre aux besoins spécifiques des moins de 25 ans qui ont connu la plus forte progression du taux de chômage sur un an + 31,9%.

Ces plans de mobilisation se combinent avec les moyens supplémentaires accordés **par le plan de relance**.

### Les contrats aidés

	Réalisations 2008	Réalisations 2009
<b>Contrat Initiative Emploi (CIE)</b>	708	1 398
Dont CIE Jeunes		71
<b>Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)</b>	93	35
<b>Contrats professionnalisation</b>	3597	3 330
<b>Contrats d'apprentissage</b>	4457	5 209
<b>TOTAL MARCHAND</b>	<b>8855</b>	<b>9 972</b>
<b>Contrat Aidé à l'Embauche (CAE)</b>	2916	3 825
<b>Contrat d'Avenir (C.A)</b>	502	449
<b>TOTAL NON MARCHAND</b>	<b>3418</b>	<b>4 274</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 273</b>	<b>14 246</b>

Source : Eurcinet, Dares, Syracuse

**Le CAE Passerelle** mis en place dans le cadre du plan d'urgence pour les jeunes est un contrat aidé accessible aux jeunes quel que soit leur niveau de diplôme pour un emploi en collectivité territoriale et sur des compétences transférables dans le secteur marchand. Il comprend des périodes d'immersion en entreprise et un accompagnement individuel renforcé à la sortie du contrat.

Une campagne de sensibilisation des collectivités locales a été lancée le 1<sup>er</sup> octobre. Des visites de présentation du dispositif « contrats aidés, contrats passerelles » dans les communes ont été effectuées. Les missions locales, PLIE, MDE se sont mobilisés pour l'accompagnement des CAE Passerelle (crédits d'ingénierie).



Le 2 février 2010, à Saint-Mandé, signature des **trois premiers contrats passerelles du territoire de la mission locale des villes du Nord du Bois de Vincennes** en présence du secrétaire d'Etat à l'emploi, des jeunes et de chefs d'entreprises.

Fourmont photo

**La mobilisation pour l'emploi des seniors** : les dispositions de la loi du 17 décembre 2008 (loi de financement de la sécurité sociale pour 2009), en faveur de l'emploi des seniors, prévoient qu'à partir du **1er janvier 2010**, les entreprises et les établissements publics employant au moins 50 salariés doivent avoir conclu un accord ou établi un plan d'action relatif à l'emploi des salariés âgés et répondant à un cahier des charges minimal.

**Au titre de l'année 2009**, la DDTEFP du Val-de-Marne a enregistré **75 accords** et **142 plans seniors** soit un **total de 217**.

A partir d'avril 2010 les entreprises de 50 à 300 salariés qui n'auront pas satisfait à leur obligation devront s'acquitter de pénalités. Une **campagne nationale de contrôle de l'inspection du travail a été menée début 2010**. Elle comprend des actions d'information et de sensibilisation des entreprises en faveur de l'emploi des salariés âgés afin de limiter le nombre d'entreprises non couvertes par un accord de branche ou d'entreprise à la date d'application de la pénalité.

## Les mesures d'exonération

En 2009, le montant des **exonérations de cotisations s'est élevé à 460 66 170 €** contre 459 085 804 € en 2008 **soit une augmentation de 0,34% en un an**. 97% du montant de ces exonérations fait l'objet d'une compensation par l'Etat pour un montant de **446 310 187 € en 2009 ( + 0,24% par rapport à 2008 )**. Ces exonérations concernent les mesures relatives notamment à la loi Fillon, à la réduction du temps de travail, aux contrats d'aide à l'embauche (contrats aidés, apprentissage, professionnalisation) à l'aide sociale, à l'insertion, à la proximité, à l'aménagement du territoire (ZFU, ZRU) ainsi que les mesures relatives à la loi « TEPA » (heures supplémentaires)....

## L'appui aux personnes les plus éloignées de l'emploi : le développement des structures d'insertion par l'activité économique

Fin 2009, le Val-de-Marne compte **38 structures d'insertion par l'activité économique** : 13 entreprises d'insertion employant 134 ETP, 8 associations intermédiaires, 1 entreprise de travail temporaire d'insertion et 16 ateliers et chantiers d'insertion. De plus, 2 nouvelles structures ont démarré leur activité au printemps 2010.

Un budget de **2 025 171 €** est alloué à la mise en œuvre des actions.

L'année 2009 a été marquée par le **financement exceptionnel du plan de relance** :

- **23 postes d'insertion supplémentaires** pour les **entreprises d'insertion** pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 1<sup>er</sup> juin 2010
- **0.5 ETP**, soit **25 500 €** attribués à l'**entreprise de travail temporaire d'insertion**
- **56 500 €** attribués aux **associations intermédiaires et ateliers et chantiers d'insertion** (8 dossiers)
- **42 500 €** attribués à **2 structures** (2 chantiers d'insertion) dans le cadre **du Fonds Départemental pour l'Insertion (FDI)** au titre de l'aide à la consolidation.

## L'appui à l'insertion des jeunes

Les **11 Missions Locales** ont accompagné **24 951 jeunes (22 761 jeunes en 2008)**, dont **11 128 jeunes accueillis pour la première fois et 5 214 résidant en Zone Urbaine Sensible (ZUS)** ; parmi eux, **3 206 jeunes ont bénéficié d'un CIVIS** prévoyant un accompagnement spécifique.

En 2009, **818 jeunes du Val-de-Marne sont sortis du CIVIS avec un emploi durable**.

L'enveloppe globale de l'allocation interstitielle versée aux jeunes dans le cadre du CIVIS s'est élevée à **955 343 €**

Le **Fond pour l'Insertion des Jeunes (FIPJ)** a attribué des aides directes ou indirectes afin de faciliter l'accès aux transports, au logement et aux soins pour un montant de **145 488 €**

**Le Parcours Animation Sport** : ce dispositif permet d'accompagner des jeunes (16-30 ans) rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle (notamment issus des zones urbaines sensibles) vers un emploi d'animateur ou d'éducateur dans le champ de l'animation ou du sport, couplé à une formation préparant à un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), à un brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT), ou à un brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré (BEES 1).

376 jeunes sont entrés dans le dispositif depuis sa création en 2006 et 166 d'entre eux ont été diplômés.

## L'emploi en alternance

5 209 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2009 soit + 10% par rapport à 2008 mais on enregistre une baisse de - 7,4 % des contrats de professionnalisation ( 3 330 contrats signés ).

Par rapport à 2008, le nombre de contrats d'apprentissage relevant du secteur public a augmenté de 35,7 % et ceux relevant du secteur privé de 9 %.

S'agissant des contrats de professionnalisation on constate une baisse 11,2 % pour le public jeunes mais une hausse de 21,3 % pour les adultes par rapport à l'année précédente.

## Les services à la personne

Nombre de structures agréées			
2006	2007	2008	2009
166	213	301	371

Le nombre d'heures d'intervention de l'activité prestataire des structures a représenté 1 345 079 heures, celui de l'activité mandataire des structures 1 055 049 heures, pour un total de **2 400 128 heures travaillées.**

## Des actions ciblées de promotion de l'emploi

### Le partenariat entre l'Etat, les Villes de Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Pôle Emploi :

121 sur les 202 emplois créés à l'occasion de l'ouverture du centre Interikéa de Bry-sur-Marne le 18 mars 2010, ont été pourvus par Pôle Emploi et les autres partenaires grâce aux contacts de proximité entretenus par la MDEE (Maison de l'Emploi et des Entreprises) des Bords de Marne.

Les 40 magasins ont pu trouver les ressources humaines dont elles avaient besoin grâce au SPE (Service Public de l'Emploi) au bénéfice des demandeurs d'emploi du Val-de-Marne, notamment des femmes, pour pourvoir des postes de vendeur.



Carrefour de l'emploi, 24 septembre 2009

Le 24 septembre 2009, le SPE a participé au **Carrefour de l'emploi** organisé à Nogent-sur-Marne par la Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne où il pu assurer, auprès des entreprises, une meilleure information sur les contrats aidés et l'emploi en alternance.

Cette manifestation qui reste un des évènements majeurs pour la mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi de l'est parisien a attiré 3200 visiteurs en un seul jour contre 3000 en deux jours en 2008. Sur 1859 candidats, 107 personnes ont été recrutées.

Cette année, les forums et stands thématiques, étaient consacrés aux métiers de l'environnement et des services à la personne, deux secteurs au fort potentiel de recrutement.

# DEPLACEMENTS - TRANSPORTS

## Les infrastructures routières

### Entretien et exploitation

La Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France est gestionnaire du réseau routier national dans le Val-de-Marne composé des radiales N6, N7, N19, N 186, N406, A4, A6a et A6b, A106 et d'une rocade A86.

Les missions principales de la DIRIF sont d'assurer l'exploitation, l'entretien (dont le maintien de la viabilité hivernale et le balisage des chantiers) et l'aménagement de ce réseau.

**6 M€ sont consacrés à l'entretien courant et 3 M€ aux travaux d'investissement**

► Ce sont près de **1 000 interventions de réparation** des équipements dont plus d'une centaine en urgence et près de **3 800 incidents ou accidents** qui sont **gérés annuellement**, de jour et de nuit, **par le PC de Champigny-sur-Marne**.

► C'est également la surveillance de **322 ouvrages d'art**, l'instruction de près d'un millier de demandes d'autorisation de transport exceptionnel et l'approbation de quatre Plans d'Intervention et de Sécurité (PIS) pour les tunnels de Thiais, Nogent-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Orly.



Photo DIRIF

## Les projets routiers

**Le PDMI (programme de modernisation des itinéraires)** relancé en octobre 2008, après conclusion des travaux du Grenelle de l'environnement, planifie les investissements selon une logique d'itinéraire déclinée selon les thématiques suivantes : l'insertion urbaine des infrastructures routières, l'optimisation et la structure du réseau existant, l'appui aux projets de développement de territoires à enjeux. La Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France a entamé des négociations avec les collectivités territoriales de la région pour définir les opérations d'investissement susceptibles d'être financées sur la période 2009-2014 dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires du réseau routier national. Une liste d'opérations a été arrêtée par le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer le 23 décembre 2009.

Les négociations sur le financement de ces opérations se poursuivent en 2010.

**Les principaux travaux engagés dans le Val-de-Marne au titre du PDMI portent notamment sur :**

- **la requalification de la couverture de l'A6b à Arcueil, Gentilly et au Kremlin-Bicêtre** : le comité de pilotage de l'opération qui regroupe les représentants des financeurs et des collectivités concernées par le projet sous l'égide du préfet du Val-de-Marne et du directeur régional de l'équipement d'Ile-de-France s'est réuni les 30 janvier et 20 mai 2009. Le marché principal de construction des 5 couvertures lourdes, 4 damiers phoniques et 2 couvertures légères a été attribué en août 2009 à un groupement d'entreprises et les travaux préparatoires ont démarré en fin d'année,

- **la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger** : les travaux sur la partie nord de la déviation, entre l'échangeur avec la RN406 et le diffuseur de la RD29, se sont poursuivis en 2009 avec la réalisation de l'aire permettant le déplacement de la fourrière de la préfecture de Police et avec le démarrage de la construction de l'ouvrage d'art PS6 dans le secteur de la Haie-Griselle,

- **la mise en place de protections acoustiques complémentaires le long des autoroutes A86 et A4** sur les communes de Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Créteil : ce vaste chantier visant à réduire les nuisances sonores auxquelles sont exposés les riverains des autoroutes A4 et A86 a été inauguré le 17 juin 2009 en présence du Préfet du Val de Marne et de la Région Ile-de-France, financeur de la première tranche de l'opération.

L'année 2009 a été marquée par la réalisation de nouveaux écrans acoustiques le long de l'autoroute A86 dans le secteur Saint-Simon (commune de Créteil) sur un linéaire de 400m, ainsi que par les travaux de démolition préalables au remplacement des écrans situés au nord de l'autoroute A4 (commune de Saint-Maurice), entre les viaducs de l'A86. Au total, ce sont plus de 32000 m<sup>2</sup> d'écrans sur plus de 9km qui doivent être réalisés dans le cadre de cette opération. **Coût de la première tranche: 32,6M€ dont 30M€ de travaux.**

- **la mise en place de protections acoustiques sur l'A4 à Champigny-sur-Marne** : les premiers écrans visant à réduire les nuisances sonores des riverains de l'A4 entre le Pont de Nogent et la Fourchette de Bry ont été posés en août 2009. Les travaux (environ 3 km de linéaires d'écrans cumulés) se termineront à l'été 2010. **Coût de l'opération : 9,2M€ dont 8,3M€ de travaux.**
- **la poursuite des études pour le prolongement de la RN406 vers le port de Bonneuil**
- **la construction de deux issues de secours supplémentaires dans le tunnel de Nogent**
- **la requalification de la RN6 à Valenton- Villeneuve-Saint-Georges**



Photo DIRIF

Le projet concernant la première des trois phases (sur Créteil et Valenton) a été approuvé en 2009. Les marchés de travaux correspondants ont été signés à la fin de l'année 2009. Les travaux de cette première phase ont commencé au 1er trimestre 2010. Ils dureront 8 mois et verront le réaménagement complet de la RN6 entre le carrefour Pompadour à Créteil et le pont TGV à Valenton. Afin de mieux partager l'espace entre usagers un site propre bus, une piste cyclable et un passage piétons seront notamment aménagés et la largeur des voies diminuée. **Coût de l'opération : 5 M€ dont 3,5 M€ de travaux**

## La modernisation des tunnels

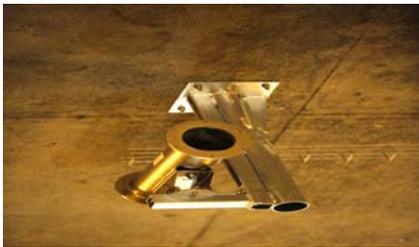


Photo DIRIF

**L'installation des systèmes de détection automatique d'incident** (caméras) et **d'auto évacuation** (équipements lumineux et sonores pour les issues de secours et la signalétique) a débuté en 2009 dans le cadre des projets transversaux pour les tunnels de Thiais et de Fresnes. **Coût de l'opération: 4 M€**  
**Les études de conception pour le projet du tunnel de Champigny** se sont terminées en 2009, les travaux ont commencé début 2010.  
**Les études de conception pour le tunnel de Nogent** sont finalisées.

## Les transports collectifs

Inscrits et financés dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2000-2006 ou du Contrat de Projets État-Région 2007-2013, plusieurs projets d'amélioration des transports collectifs dans le Val-de-Marne sont en cours.

**Les principaux projets en travaux sont :**

- **le prolongement de la ligne 8 du métro** de Créteil-Préfecture à Créteil-Sud pour desservir les nouveaux quartiers sud de Créteil, la zone Europarc et le Parc des Sports tout en offrant un maillage avec le TSCP Sucy-Bonneuil-Pompadour. **Coût de l'opération : 83 M€** Mise en service : automne 2011.
- **le TCSP Sucy-Bonneuil-Pompadour**, liaison en site propre bus entre le pôle de Pompadour, le futur prolongement de la ligne 8 du métro, et la gare RER A de Sucy-Bonneuil. **Coût de l'opération 84 M€** Mise en service : partielle fin 2010, complète mi 2011.
- **la 2ème tranche du pôle gare de Choisy-le-Roy**, comprenant la requalification de la RN186 entre le carrefour Rouget de Lisle et l'église Saint-Louis ainsi que la démolition de la passerelle piétonne, a débuté en 2009. **Cout global de l'opération : 14 M€** Mise en service : fin 2010.
- **le tramway Villejuif Athis-Mons (T7)** dont les acquisitions foncières se sont poursuivies et dont les travaux préparatoires de dévoiements de réseaux ont débuté. **Coût de l'opération : 292 M€** Mise en service : 2013
- **la nouvelle gare de Pompadour sur le RER D** au niveau du carrefour Pompadour en maillage avec le TVM et le futur TCSP Sucy-Bonneuil-Pompadour (démarrage en 2010). **Coût de l'opération : 37 M€** Mise en service : fin 2013.

Par ailleurs, les études se sont poursuivies en 2009 sur les schémas directeurs d'amélioration des RER C et D : en juillet 2009, le STIF a approuvé le schéma de directeur du RER C et le schéma de principe du RER D. Les objectifs visés sont :

- le doublement la desserte de la Seine-Amont à l'horizon 2012 pour le RER C;
- la densification de la desserte des gares du Val-de-Marne et une meilleure régularité sur l'ensemble de la ligne du RER D pour la fin 2013.

# DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

## L'eau

### LE SDAGE ET LES 3 SAGE

**Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine Normandie, adopté le 29/10/2009**

La gestion des masses d'eau, telle qu'elle résulte de la loi n° 92-3 du 3/01/92, se fait à l'échelle des six bassins délimités en France. Cette gestion se fait par le biais d'un SDAGE rédigé par le Comité de Bassin (le « parlement local de l'eau ») qui comprend des représentants des collectivités territoriales, des usagers et de l'Etat.

#### **Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :**

Ils sont les déclinaisons, au niveau des unités hydrographiques, des objectifs du SDAGE en matière de mise en valeur et de protection des ressources en eau. La CLE (Commission locale de l'eau) chargée de l'élaboration du SAGE, comporte des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des usagers.



**Dans le Val-de-Marne 3 SAGE doivent être élaborés :**

- le **SAGE MARNE CONFLUENCE**,
- et le **SAGE DE LA BIEVRE** (le préfet du Val-de-Marne étant le coordonnateur pour ces 2 SAGE)
- et le **SAGE DE L'YERRES** (le préfet de Seine et Marne étant le coordonnateur).

**Le SAGE de LA BIEVRE :** Le bassin versant de la Bièvre s'étend sur 200 km<sup>2</sup> et regroupe 59 communes (**dont 14 dans le 94**) et 5 départements (75-78-91-92et94). La nécessité d'établir un SAGE pour la vallée de la Bièvre est apparue clairement en raison :

- d'une problématique d'inondations par ruissellement particulièrement au niveau de la ville de FRESNES lors d'orages violents comme celui de 2001,
- d'une volonté des communes aval de voir le tracé historique de la Bièvre, à nouveau mis à jour.

Il a pour objectif la restauration de la pureté de l'eau et la sauvegarde des zones naturelles du bassin hydrographique. Son périmètre a été arrêté le 6 décembre 2007 et les membres de la CLE ont été désignés le 19 août 2008. Le SAGE est dans sa phase 1 : état des lieux et diagnostic établi par un bureau d'étude, cette phase doit se terminer à la fin du premier semestre 2011.

#### **Le SAGE MARNE CONFLUENCE :**

Le 14 septembre 2009 a été arrêté le périmètre de ce SAGE qui couvre 52 communes (**dont 25 dans le 94**), 4 départements (75-77-93-94). Ce schéma résulte d'une cohérence des usages de l'eau entre les versants amont et aval du bassin qui regroupe deux masses d'eau : **la Marne** (de Charenton à Torcy incluant le Ru de Chantereine et le Merdereau) **et le Morbras**. La Commission locale de l'Eau (CLE) qui comprend 79 membres a été constituée le 20 janvier 2010. Elle devra déterminer les orientations du SAGE et fixer sa stratégie (prévention des risques, qualité de l'eau, préservation des écosystèmes), l'objectif étant de parvenir au bon état écologique de la ressource en eau à l'horizon 2021.

La première assemblée générale de la CLE qui a procédé à l'élection de son président a eu lieu le 23 juin 2010.

**Le SAGE de L'YERRES** : le bassin versant recouvre 120 communes (**dont 10 dans le 94**), 3 départements (77 - 91 et 94). Le SAGE a pour objectif la protection des eaux souterraines (**nappe du Champigny**) et superficielles (inondations en basse vallée de l'Yerres). Le périmètre du SAGE a été délimité le 27 mars 2002 et la CLE a été créée le 26 juin 2002. Le SAGE est dans sa phase 3 : écriture du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durables) et du règlement, son passage à l'enquête publique est prévu pour le premier semestre 2011.

Pour faire face à la surexploitation de la **nappe du Champigny** constatée ces dernières années et permettre une gestion durable de la ressource en eau, le Préfet de la région d'Île-de-France a classé en 2009 la nappe du Champigny en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** avec en corollaire la modification des règles du SDAGE pour les prélèvements dans cette nappe. 130 communes dont 5 dans le Val-de-Marne (**Mandres, Marolles, Périgny, Santeny et Villecresnes**) sont incluses dans ce périmètre dans lequel les prélèvements devront sensiblement diminuer : en effet une modélisation de la nappe a permis de montrer que le volume correspondant à une gestion quantitative équilibrée de la ZRE est de 140 000 m<sup>3</sup>/jour (contre 170 000 m<sup>3</sup>/jour).

Un comité technique associant les producteurs d'eau potable, les industriels et le monde agricole devra trouver un accord pour répartir la réduction de consommation d'eau. Il est prévu en 2011 de mettre en place un programme de révision des autorisations de prélèvement. Au-delà de ces travaux, chaque maire des communes concernées est invité à s'inscrire dans une démarche d'économie d'eau sur son territoire.

## Le classement en forêt de protection de l'arc boisé

Véritable « poumon vert » francilien l' Arc boisé (2 650 ha) constitué notamment des forêts de Notre-Dame, Gros-Bois et La Grange s'étend sur 16 communes (**dont 9 sur le Val-de-Marne**) et 3 départements, de l'Essonne à l'ouest jusqu'à la Seine-et-Marne à l'est. Le Préfet du Val-de-Marne est le préfet coordonnateur de cette procédure de classement qui ne doit pas être perçue comme une volonté de constituer une enclave forestière refermée sur elle-même mais au contraire doit être une occasion d'inviter les populations environnantes à venir découvrir une forêt naturelle et aménagée conformément aux orientations régionales forestières.

**71 162 €** ont été alloués à la DRIA AF fin 2009 pour concrétiser en 2010 cette procédure qui vise à délimiter précisément la zone à protéger.

La concertation avec les élus a permis d'arrêter un tracé du périmètre proposé au classement ; les dernières remarques des élus et propriétaires permettront au cours de l'été 2010 d'affiner encore le contour de certaines parcelles.

Une présentation officielle du projet réunissant l'ensemble des acteurs (Etat, Conseil Général, communes, gestionnaires des réseaux ( électricité, gaz, assainissement, voiries) sera organisée à l'automne 2010. Le lancement de l'enquête publique est prévu pour la fin de l'année 2010.



Photo DRIA AF

## L'énergie

### La délivrance des certificats d'économie d'énergie

Instaurée par la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, elle repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique), assortie d'une pénalité financière pour ceux qui ne rempliraient pas leurs obligations. Ces certificats d'économies d'énergie correspondent souvent à l'installation de moyens de chauffage performants ou à des travaux d'amélioration de l'isolation (plus de 90 % au total). Les économies sont principalement réalisées dans le secteur résidentiel (95 %).

**1 154 481 281 kWh « cumulés actualisés » en certificats d'économie d'énergie ont été délivrés pour des opérations réalisées dans le département, soit 10,6 % du total régional.**

# La lutte contre le bruit

## Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, l'arrêté préfectoral n° 2009/2010 du 3 juin 2009, modifié par l'arrêté n° 2009/4602 du 17 novembre 2009, a porté approbation de la **carte de bruit relative aux infrastructures routières et autoroutières non concédées** dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules. Cet arrêté est consultable sur le site internet de la DDE 94 ([www.val-de-marne.equipement.gouv.fr](http://www.val-de-marne.equipement.gouv.fr), rubrique Environnement et risques). Le plan de prévention du bruit dans l'environnement s'y rapportant est en cours d'élaboration.

## Les protections acoustiques autoroutières

**Autoroutes A86 et A4** sur les communes de Saint - Maurice, Maisons-Alfort et Créteil : les travaux d'implantation de protections acoustiques complémentaires ont été initiés en avril 2009, l'objectif étant de protéger du bruit environ 1400 habitants.

**Autoroute A4** à Champigny-sur-Marne : les travaux ont débuté à l'été 2009 pour une durée d'un an. Prévus sur un linéaire de 1050 mètres, 400 logements sont concernés.



Photo DIRIF – Saint-Maurice

## Le Plan d'exposition au bruit (PEB) d'Orly

**Le PEB permet de maîtriser l'urbanisation autour des aéroports, d'éviter d'exposer de nouvelles populations aux nuisances sonores tout en préservant l'activité aéronautique.**

Le PEB d'Orly adopté en 1975 délimitait 4 zones de A (bruit fort) à D (bruit modéré) ; les zones A, B, et C interdisant sauf exception les constructions susceptibles d'augmenter le nombre d'habitants et la zone D prescrivant des mesures d'isolation phonique.

En février 2009, un amendement au projet de loi « Boutin » sur le logement, visant explicitement l'aéroport d'Orly a supprimé la zone C du PEB pour les aéroports à créneaux réglementés (avec un couvre-feu). Cet amendement permet sur des périmètres restreints de mener des opérations de renouvellement urbain et d'augmenter légèrement la population.

Du fait de ce changement législatif, la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) s'est réunie le 18 décembre 2009 pour délibérer sur la valeur de l'indice Lden (indice de niveau de bruit modulé selon le moment de la journée) à prendre en compte pour déterminer la limite extérieure de la zone B. Les membres de la CCE ont alors majoritairement voté pour l'indice Lden 65 (et donc pour la zone B la plus restreinte).

La Direction générale de l'aviation civile doit maintenant élaborer le projet de PEB qui prendra en compte ces nouveaux paramètres



# La prévention des risques

**LES RISQUES NATURELS : le plan de Prévention des Risques « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la ré-hydratation des sols » (dit « PPR argiles » ou « sécheresse »**

L'alternance sécheresse-réhydratation entraîne localement des mouvements de terrain non uniformes pouvant aller jusqu'à provoquer la fissuration de certaines habitations. Ainsi, ce risque naturel, sans danger pour l'homme est devenu dans notre département une cause non négligeable de dommages.

L'Etat en partenariat avec les collectivités locales, se doit de construire une stratégie de prévention à l'échelle du département, dans une optique d'aménagement et de développement durables.

**En 2008** : première présentation du projet de plan devant la commission départementale des risques majeurs et phase de concertation avec les communes

**En juin et juillet 2009** : présentation du nouveau projet à l'association des maires et recueil des observations des collectivités

**Le 9 février 2010** : lancement de la procédure réglementaire de consultation, avec un bilan en juillet 2010.

**Lancement de l'enquête publique : prévu en septembre – octobre 2010, conduisant à une approbation début 2011.**



Photo BRGM

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### Les établissements classés SEVESO

En 2009, quatre établissements ont fait l'objet de « porter à connaissance » des risques technologiques :

2 « SEVESO seuil bas » : Sanofi-Aventis et l'installation des turbines à combustion d'EDF à Vitry-Sur-Seine,

2 dépôts pétroliers « SEVESO seuil haut » : BP à Vitry-sur-Seine et GPVM à Villeneuve-le-Roi, **soumis à l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).**

### L'élaboration des PPRT

**Le PPRT de BP a été prescrit le 6 avril 2009 et les études de vulnérabilité sont en cours d'achèvement.**

Ce dépôt créé en 1921 est alimenté principalement par pipe-line TRAPIL (99% des chargements), camions-citernes et wagons-citernes, sa capacité globale de stockage est de 109.780 m<sup>3</sup>. Implanté sur un terrain de 3,7 hectares dans la zone industrielle des Ardoines (comprenant également Sanofi et la centrale thermique d'EDF), le principal risque présenté par son activité est le feu de nappe lié à l'épandage d'hydrocarbures liquides.

**Le PPRT de GPVM est en cours de prescription.**

## LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

Institué par la loi 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le Plan communal de sauvegarde (PCS) est indispensable pour le maire, responsable de l'organisation des secours de première urgence. Il poursuit plusieurs objectifs :

- Déterminer, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes ;
- Fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- Recenser les moyens disponibles et définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

L'obligation d'élaborer un PCS concerne les communes dotées d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan particulier d'intervention (PPI).

Dans le Val de Marne, 24 communes ont l'obligation de réaliser un PCS :

- 10 PCS ont été élaborés ;
- 7 PCS sont en cours de réalisation ;
- 7 communes n'ont pas encore commencé le travail d'élaboration.

## L'INCINERATION DES DECHETS

Sont implantées dans le Val-de-Marne 3 unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) autorisées au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

**« CIE CRÉTEIL »**  
10, rue des Malfourches  
94034 CRETEIL CEDEX

**TIRU d'Ivry**  
Entrée 41, rue Bruneseau  
75013 PARIS

**GÉNÉRIS-ONYX S.A.**  
1, rue du Four - Marée 328  
94569 RUNGIS CEDEX

### Le débat public autour de la reconstruction de l'usine TIRU



Photographie du groupe TIRU

L'usine d'incinération d'ordures ménagères TIRU du SYCTOM est implantée à Ivry/Seine, en bordure du périphérique, depuis 1969.

Elle regroupe :

→ un centre de tri et une déchetterie mise en service en 1997, avec une capacité respective de traitement de 90.000 tonnes/an et 6.000 tonnes/an.

Le centre de tri réceptionne les collectes sélectives de 16 communes du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine ainsi que de 7 arrondissements de Paris.

→ une unité de valorisation énergétique ou unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) pour une capacité maximale annuelle de 700.000 tonnes de déchets.

Dès 2007, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne (Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères) a lancé des études de faisabilité en vue d'une reconstruction à l'horizon 2015 permettant de limiter l'incinération, sous forme de valorisation (méthanisation), ce projet s'inscrivant le cadre des objectifs régionaux (PREDMA) et de ceux du Grenelle de l'Environnement.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP), conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et à son décret d'application du 22 octobre 2002 a été saisie pour examen du projet, le coût estimé de 700 à 800 millions d'euros H.T. étant supérieur au seuil fixé par décret.

Outre l'examen des principales caractéristiques du projet, le débat public mené du 22 septembre au 28 décembre 2009, a permis d'aborder les thèmes de la prévention du recyclage, la place de l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne et la méthanisation avec valorisation biologique des déchets comme solution d'avenir. La nécessité de poursuivre en commun des réflexions et études complémentaires sur le projet a été clairement exprimée par l'ensemble des participants.



**Préfecture du Val-de-Marne**  
**Direction du Pilotage Interministériel et de l'Aménagement du Territoire**  
**Bureau de la Coordination Interministérielle et du Courrier**

21 à 29, Avenue du Général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cédex  
Tél : 01.49.56.60.00  
Fax : 01.49.56.64.05  
[www.val-de-marne.pref.gouv.fr](http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr)